

entrées **libres**

Écrire et lire l'Enseignement catholique / N°83 / novembre 2013



RENCONTRE

Bert KRUISMANS

Mémoire 2014-2019

Réforme du supérieur

Photo: Philippe MASSART
Institut technique sup. Cardinal Mercier Schaerbeek EPS

DOSSIER

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**SE FORMER TOUT
AU LONG DE LA VIE**

entrées libres n°83 - novembre 2013
Mensuel - ne paraît pas en juillet-août
Bureau de dépôt: 1099 Bruxelles X
N° d'agrégation: P302221

noël

3 Dans la nuit de Noël

édito

4 Responsabilité et créativité !

mémorandum

5 Mémorandum 2014-2019 de l'Enseignement catholique
 Priorité 1 : créer des écoles pour répondre au choc démographique
 Priorité 2 : valoriser la fonction de direction, renforcer son rôle pédagogique

des soucis et des hommes

8 Réforme du supérieur : le décret est voté

attendez-vous à savoir...

10 Incontournable EVRAS

DOSSIER

Enseignement de promotion sociale
 Se former tout au long de la vie

zoom

11 Le CEB en question

entrez, c'est ouvert !

12 Radio Saint-Lambert, c'est d'enfer !

13 Parler pour tisser des liens

ils en parlent encore...

14 Bert KRUISMANS
 Le hasard fait bien les choses !

avis de recherche

16 L'évaluation est-elle au service des apprentissages ?

service compris

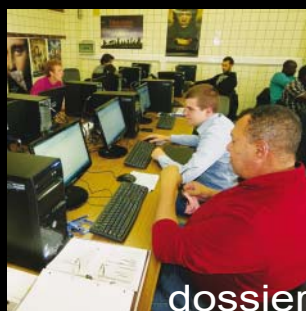
18 Nouveau formulaire emploi sur enseignement.catholique.be
 « Débats entre ados », un outil web pédagogique
 Manger sain, local et de saison dans les cantines

entrées livres

19 Renaissance du livre ■ Concours
 Élève-moi ! ■ Le Grand ABC de la Foi

hume(o)ur

20 L'humeur de... Vincent FLAMAND
 Le CLOU de l'actualité



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

entrées libres

Novembre 2013 ■ N°83 ■ 9^e année
 Périodique mensuel (sauf juillet et août)
 ISSN 1782-4346

entrées libres est la revue de l'Enseignement catholique en Communautés francophone et germanophone de Belgique.

www.entrees-libres.be
 redaction@entrees-libres.be

Rédacteur en chef et éditeur responsable

Conrad van de WERVE (02 256 70 30)
 avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles

Secrétariat et abonnements

Nadine VAN DAMME
 (02 256 70 37)

Création graphique

Anne HOOGSTOEL

Membres du comité de rédaction

Joëlle BERTIN
 Anne COLLET
 André COUDYZER
 Jean-Pierre DEGIVES
 Vinciane DE KEYSER
 Benoit DE WAELE
 Hélène GENEVOIS
 Brigitte GERARD
 Thierry HULHOVEN
 Anne LEBLANC
 Patrick LENAERTS
 Marie-Noëlle LOVENFOSSE
 Bruno MATHELART
 Luc MICHIELS
 Françoise MIN-BOL
 Guy SELDERSLAGH
 Marie TAYMANS

Publicité

02 256 70 30

Impression

IPM Printing SA Ganshoren

Tarifs abonnements

1 an: Belgique: 16€ ■ Europe: 26€
 Hors-Europe: 30€
 2 ans: Belgique: 30€ ■ Europe: 50€
 Hors-Europe: 58€

À verser sur le compte n° BE74 1910 5131 7107 du SeGEC avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles avec la mention "entrées libres".

Les articles paraissent sous la responsabilité de leurs auteurs.

Les titres, intertitres et chapeaux sont de la rédaction.

Textes conformes aux recommandations orthographiques de 1990.

entrées libres est imprimé sur papier FSC.

Dans la nuit de Noël

VIE

Dans la nuit de Noël,
Dieu qu'on croyait assis
À jamais sur Son trône
Au milieu des étoiles
Comme un Roi invisible,
Vieux, barbu, solitaire.
Dans la nuit de Noël,
Dieu prend corps, Dieu prend Vie.
Et cette Vie qu'Il prend
Dans ce corps si petit,
Cette Vie – oui ! –
regarde !
Est celle d'un enfant !
Venez tous et voyez
Dans l'étable étoilée,
Notre Dieu vient au monde
Comme vous, comme moi,
Pour nous dire à l'oreille :
« *Ta Vie elle commence
Au même âge que la mienne !
Avance et prends ma main
Dans la nuit de Noël !
Notre Vie à tous deux
Aujourd'hui prend naissance
Et nous la ferons belle
Ensemble et à jamais.* »

BONTÉ

Dans la nuit de Noël,
Dieu qu'on croyait sans cœur,
Enfermé dans Son Ciel
Dos tourné à la Terre
Comme un Roi inhumain,
Rigoureux, inflexible.
Dans la nuit de Noël,
Dieu nous montre Son Cœur.
Et ce cœur palpitant
De l'Enfant dans la paille,
Et ce cœur – oui ! –
regarde !
Déborde de Bonté !
Venez tous et voyez
Dans l'étable étoilée,
Notre Dieu vient au monde
Comme vous, comme moi,
Pour nous dire à l'oreille :
« *Ta Bonté dansera
Au rythme de la mienne !
Avance, apprend mon chant
Dans la nuit de Noël !
Nos cœurs en cœur à cœur
Aujourd'hui se confondent
Et nous les ouvrirons
Pour chanter la Bonté.* »

DOUCEUR

Dans la nuit de Noël,
Dieu qu'on croyait furieux
À jamais dans Son Ciel
Au milieu des éclairs,
Comme un Roi en colère,
Rancunier, égoïste.
Dans la nuit de Noël,
Dieu sourit aux petits.
Et cet humble sourire
Sur Ses lèvres d'Enfant,
Ce sourire – oui ! –
regarde !
Dessine la Douceur !
Venez tous et voyez
Dans l'étable étoilée,
Notre Dieu vient au monde
Comme vous, comme moi,
Pour nous dire à l'oreille :
« *Ta douceur s'enracine
Au tendre de mes lèvres !
Avance et cueille-la,
Dans la nuit de Noël !
Nos innocents sourires
Aujourd'hui
« s'enfleurissent »
Et nous les sèmerons
Sur les autres en
Douceur.* »

ESPÉRANCE

Dans la nuit de Noël,
Dieu qu'on croyait maussade
Et blasé, dans Son Ciel,
De compter les étoiles,
Comme un Roi fatigué,
Fataliste et sans rêve.
Dans la nuit de Noël,
Dieu nous fait un clin d'œil.
Et ce clin d'œil complice
Au clair de Son regard,
Ce clin d'œil – oui ! –
regarde !
Invite à l'Espérance !
Venez tous et voyez
Dans l'étable étoilée,
Notre Dieu vient au monde
Comme vous, comme moi,
Pour nous dire à l'oreille :
« *Ta petite Espérance
Se reflète en mes yeux !
Relève-toi, avance,
Dans la nuit de Noël !
Nos regards étoilés
Aujourd'hui se rejoignent
Pour ouvrir, lumineux
Des chemins
d'Espérance.* » ■

MARIE-CLAUDE PELLERIN

Ce texte provient du site
www.prier.be



Présentation à la presse du Mémorandum de l'Enseignement catholique.
A la g. d'E. MICHEL : E. DAUBIE et G. CARTUYVELS, Secrétaires généraux des Fédérations de l'Enseignement secondaire et fondamental catholique.



En cette fin de législature, les grandes manœuvres de campagne pour les élections ont commencé ! On se démène au sein des différents partis pour organiser congrès, tables rondes et autres procédés participatifs pour faire connaître, notamment, comment chacun entend améliorer l'enseignement. Certains partis ont déjà dévoilé une partie de leurs priorités. C'est un moment important, qui conditionnera les choix du futur gouvernement.

De son côté, le SeGEC s'est également mis en marche et a préparé ses orientations afin de les présenter aux acteurs de l'enseignement et au monde politique, sous la forme de 10 priorités regroupées dans un Mémorandum, présenté dans les pages suivantes.

Nous sommes cependant conscients que l'état actuel et l'évolution prévisible des finances publiques pourraient ne pas permettre de financer l'ensemble des besoins précisés dans le Mémorandum. Cette rareté des moyens à venir résulte de la crise économique, de la nécessité de réduire les déficits publics et de l'incidence de la réforme de l'État sur les entités fédérées. Les marges de manœuvres budgétaires risquent donc d'être particulièrement limitées au cours des prochaines années. Les moyens, rares, devraient alors être affectés en priorité aux besoins les plus urgents et qui ne peuvent pas être vraiment rencontrés sans financement additionnel. Nous pensons, notamment, aux besoins en bâtiments pour répondre au choc démographique et à l'amélioration de l'aide administrative aux directeurs du fondamental.

Un débat devient aussi incontournable : celui du financement de l'enseignement supérieur. Tandis que le nombre d'étudiants augmente sans cesse à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire fermée, la question d'introduire des épreuves qui indiquent le niveau de connaissance et de compétence requis pour l'entrée dans l'enseignement supérieur devrait être examinée.

Pour d'autres priorités qui visent une amélioration de la qualité de l'enseignement (l'accompagnement des nouveaux enseignants, la remédiation, l'attractivité de l'enseignement qualifiant, etc.), des progrès pourraient déjà être réalisés en donnant aux écoles plus de souplesse, de flexibilité et d'autonomie de gestion dans l'utilisation des moyens disponibles. La créativité pourrait être de mise et apporter de nouvelles solutions, en prenant appui sur les principes constitutionnels de liberté d'association, d'enseignement et d'égalité de traitement ! ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
12 NOVEMBRE 2013



Mémorandum 2014-2019

de l'Enseignement catholique

L'Enseignement catholique a finalisé son *Mémorandum*, en vue des élections du 25 mai 2014. Chaque mois désormais, nous vous présenterons deux de nos dix grandes priorités pour la prochaine législature (*voir les deux premières en pages 6-7 de ce numéro*). Voici aussi un aperçu de celles-ci.

1

Créer des écoles pour répondre au choc démographique

2

Valoriser la fonction de direction, renforcer son rôle pédagogique

3

Accompagner chaque enseignant entrant dans le métier

4

Promouvoir les stratégies de réussite et le développement de pratiques de remédiation dans les établissements

5

Face aux défis, permettre aux écoles d'innover et de s'adapter

6

Améliorer l'orientation en vue d'une meilleure continuité des parcours

7

Améliorer l'attractivité de l'enseignement qualifiant

8

Dynamiser la carrière des enseignants

9

Accompagner l'entrée dans l'enseignement supérieur

10

Assurer plus d'égalité dans le financement par élève

DES CONSTATS

La population belge est appelée à croître de 7,8% entre 2010 et 2020, selon les prévisions du Bureau du Plan. Sur la même période, le nombre de naissances va croître de 6,7% en Région wallonne et de 16,7% en Région de Bruxelles-Capitale. La population scolaire devrait donc évoluer dans les mêmes proportions.

Des initiatives ont déjà été réalisées, d'autres sont programmées pour répondre à cette évolution. Mais malgré ces efforts, le solde des places encore à créer dans l'enseignement obligatoire reste particulièrement élevé. À Bruxelles, à l'horizon 2020, près de 7500 places restent

à créer en primaire et 9000 dans le secondaire, alors que la plupart des écoles sont aujourd'hui largement saturées.

Garantir une place pour chacun dans l'enseignement demande de créer de nouvelles infrastructures. L'enseignement catholique souhaite apporter sa contribution à la prise en charge du choc démographique. Toutefois, les mécanismes actuels permettent difficilement la création de nouveaux établissements.

Aujourd'hui, seule une partie des intérêts d'emprunts sont pris en charge par les autorités, mais aucune intervention en capital n'est possible pour créer de

nouvelles places. Le SeGEC demande, dès lors, aux pouvoirs publics de dégager des moyens financiers et de revoir les modes de financement pour réaliser des extensions d'écoles et permettre la création de nouveaux établissements.

Cette réforme devrait aussi viser à rétablir l'égalité de traitement entre les établissements scolaires. En effet, actuellement, à travers les mécanismes de financement des bâtiments, la Fédération Wallonie-Bruxelles dépense 347 EUR par élève pour les écoles de son réseau, 128 EUR par élève des écoles de l'officiel subventionné, et 85 EUR par élève dans le réseau libre.

SOLDE DES PLACES À CRÉER À BRUXELLES (ENSEIGNEMENT ORDINAIRE)

	MATERNEL	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Places à créer (2010 à 2020) selon les prévisions de l'IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse)	9.000	21.000	12.500
Places créées de 2010 à 2012	1.508	4.679	1.324
enseignement francophone	1.239	3.857	1.266
enseignement néerlandophone	269	822	58
Création de places programmées	5.887	8.873	2.230
enseignement francophone	4.951	7.049	2.230
enseignement néerlandophone	936	1.824	nd
Solde restant à couvrir	1.605	7.448	8.946

Source : Service Gestion économique du SeGEC (2013)

DES PROPOSITIONS

Le SeGEC demande aux pouvoirs publics de revoir le mode de financement des infrastructures scolaires. L'octroi d'une intervention en capital permettra aux Pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre de créer de nouveaux établissements là où la demande existe. Deux modalités

peuvent, à cet égard, être envisagées :

- étendre à l'enseignement libre le mode de financement applicable à l'enseignement officiel subventionné (communes et provinces), soit une intervention en capital portant sur 60% du montant de l'investissement et une prise en charge d'une partie des intérêts ;

- refinancer le programme prioritaire des travaux (PPT) et permettre, par ce biais, la création de places en urgence dans les sous-régions à forte croissance démographique.

2

Valoriser la fonction de direction, renforcer son rôle pédagogique



DES CONSTATS

■ Un rôle prépondérant

Les évolutions sociales ont contribué à multiplier les sollicitations envers les écoles et complexifier leur gestion, tout en remettant en question l'autorité.

Dans le même temps, le rôle des chefs d'établissement est régulièrement souligné comme un facteur essentiel de l'efficacité des écoles. Lorsqu'ils sont en mesure d'exercer un véritable leadership pédagogique auprès de leur équipe, les directeurs jouent un rôle prépondérant dans l'amélioration des pratiques en classe et la création d'un climat scolaire propice aux apprentissages.

À l'instar des systèmes éducatifs performants, où les directeurs peuvent consacrer au moins 40% de leur temps aux tâches pédagogiques, il est

nécessaire de les mettre en état d'exercer correctement leur fonction. Cela passe par l'allègement des obligations administratives et par la possibilité de s'appuyer, pour certaines tâches, sur des collaborateurs compétents et en nombre suffisant.

Si les besoins de coordination, de soutiens éducatif et administratif doivent pouvoir être rencontrés à tous les niveaux d'enseignement et dans les internats, la situation est particulièrement préoccupante dans l'enseignement fondamental. Les directeurs sont souvent seuls, surmenés voire découragés, parce que les moyens d'encadrement y sont insuffisants, et les règles d'utilisation du capital-période ne permettent pas de déléguer certaines tâches.

■ Une fonction peu attractive

Un engagement intensif, une charge de travail plus lourde et une prise de responsabilité importante nécessitent aussi que la fonction soit correctement valorisée. Or, les écarts salariaux entre la fonction d'enseignant et de directeur en Fédération Wallonie-Bruxelles sont limités en comparaison, par exemple, de ce qui se pratique en Flandre.

Par ailleurs, la revalorisation salariale de certains instituteurs ou de certains régents ayant obtenu un master a pour conséquence que certains directeurs sont moins bien payés qu'eux. Cela ne rend pas la fonction suffisamment attractive et engendre des soucis de recrutement.

ÉCART SALARIAL ENTRE DIRECTEUR ET ENSEIGNANT (ANCIENNETÉ 0)

		Fédération Wallonie-Bruxelles	Communauté flamande
Maternel	Petite école	14,0%	31,1%
	Grande école	28,2%	31,1%
Primaire	Petite école	14,0%	31,1%
	Grande école	28,2%	48,4%
Secondaire inférieur		28,2%	48,4%
Secondaire supérieur		31,0%	38,8%

Source : Teacher's and School head's Salaries in Europe 2011/2012 (Eurydice)

DES PROPOSITIONS

À fin de recruter et garder des directeurs motivés, et de leur garantir les conditions pour exercer un véritable rôle de leader de leur équipe pédagogique, nous proposons :

- la révision de la rémunération des directions, afin d'assurer une tension salariale entre les chefs d'établissement et les enseignants valorisant suffisamment la prise de responsabilité et la charge de travail ;
- le renforcement de l'aide spécifique aux directions du fondamental, au minimum à hauteur d'un équivalent temps-plein par tranche de 500 élèves ;

- l'assouplissement des règles d'utilisation du capital-période ou du NTTP, de telle manière que davantage de tâches utiles en dehors du face-à-face en classe puissent être confiées à certains enseignants ;
- une meilleure prise en compte des spécificités de l'enseignement spécialisé, en matière de cadre éducatif ;
- une évolution plus progressive des normes d'encadrement éducatif, en envisageant des postes à mi-temps ;
- la simplification des diverses tâches administratives.



Retrouvez le Mémoire dans son intégralité sur : <http://enseignement.catholique.be> > Le SeGEC > Publications > Les documents de référence

RÉFORME DU SUPÉRIEUR

Le décret est voté

Après pratiquement quatre années de débats et discussions, le décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études a été voté, le 6 novembre dernier, au Parlement de la FWB. **André COUDYZER**, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique (FédESuC) et **Vinciane DE KEYSER**, Secrétaire générale adjointe, reviennent ici sur les principales dispositions prévues par ce texte.

Quelles conclusions tirez-vous, dans un premier temps, de l'adoption de ce décret ?

André COUDYZER (AC) : Cela représente avant tout un grand chamboulement au niveau de l'organisation de l'ensemble de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Jusqu'à présent, chaque type d'enseignement disposait de ses propres instances de réflexion et d'avis, et se prononçait sur les matières qui le concernaient.

À partir de 2014, avec la mise en place de l'ARES (Académie de recherche et d'Enseignement supérieur), une série de problématiques et de matières seront abordées par cette seule et unique instance. Dès lors, universités, Hautes Écoles (HE), Écoles supérieures des arts (ESA) et enseignement supérieur de promotion sociale devront se prononcer sur des dossiers tantôt propres aux uns, tantôt propres aux autres, tantôt transversaux. Autre élément, au niveau des structures : une logique géographique, selon laquelle les établissements sont regroupés par pôles (Bruxelles, Brabant wallon, Liège-Luxembourg, Hainaut et Namur), et qui les contraint à travailler entre eux, en inter-réseaux et entre types d'enseignement. Enfin, il y a la mise en place de trois « inter-pôles » : Bruxelles-Brabant, Liège-Luxembourg-Namur et Hainaut.

Cette dernière disposition vous satisfait-elle ?

AC : Le dossier « paysage » s'est débloquent grâce à la création des structures inter-pôles. Mais nous restons très déçus des missions qui leur sont confiées. Cette strate intermédiaire, aujourd'hui peu nourrie en missions, pourrait dans le futur endosser de nouveaux rôles pour décharger

l'ARES. Par ailleurs, si les inter-pôles Bruxelles-Brabant wallon et Liège-Luxembourg-Namur ont tout leur sens, vu que de nombreuses institutions sont présentes sur les différents territoires, dans le cas du Hainaut, inter-pôle et pôle sont synonymes.

Quelles sont les missions de l'ARES ?

AC : On peut les résumer en quatre grands champs : un champ d'avis, un champ de décisions, un rôle logistique ou opérationnel, et un volet relations extérieures, communication. Pour la première fois, un lieu unique pilotera l'ensemble de l'enseignement supérieur. Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), l'intention de lutter contre une série de concurrences au niveau de l'offre de formation avait été soulignée. Je suis assez sceptique à ce sujet, car cela créera en même temps une concurrence nouvelle entre pôles. Par ailleurs, cette ARES disposera d'une série de commissions transversales sur des thématiques particulières (mobilité, relations internationales, politique sociale...), qui permettront à tous les opérateurs de l'enseignement supérieur de partager, dans un lieu unique, une même problématique.

Vinciane DE KEYSER (VDK) : Les objectifs poursuivis par l'ARES, tels qu'annoncés, sont de donner une cohérence à l'enseignement supérieur, une visibilité de l'enseignement en FWB vers l'extérieur, de renforcer les synergies et les collaborations pour éviter les concurrences stériles.

Quelle est votre position à propos de ces synergies ?

AC : Le décret veut les renforcer, mais le Ministre MARCOURT comment « le pas de trop » en allant jusqu'à

imposer des collaborations avec des partenaires non librement choisis, alors que des formes de synergies se mettaient déjà en place de façon spontanée. La volonté de Jean-Claude MARCOURT est de casser la logique des piliers, des réseaux et de forcer les établissements à travailler ensemble. Il faudra vivre avec cet élément-là, mais le risque est grand que cela ne vienne scléroser la dynamique de demande de nouvelles programmations. Un constat, sous forme de regret : il s'agit d'une réforme par les structures, et non d'une réforme de fond entraînant des modifications de structures.

La codiplomation pose donc problème ?

AC : Oui, quand elle est forcée. Et on ne mesure pas les difficultés de type organisationnel que ces multiples codiplomations vont poser (questions de jurys d'examens, gestion du dossier de l'étudiant...).

VDK : S'il s'agit d'un choix délibéré des institutions pour créer une formation offrant une réelle valeur ajoutée, c'est une bonne chose. Ce qu'il ne faudrait pas, c'est que cette obligation de codiplomer empêche les institutions de se distinguer... et rende difficile la codiplomation avec des universités étrangères. À force de codiplomer, il peut aussi y avoir une perte d'identité et de visibilité de nos institutions.

Quelle est la place de l'étudiant, dans cette réforme ?

AC : La seconde partie de la réforme, relative à l'organisation des études, le concerne davantage. Le décret prévoit un système d'accumulation de crédits (formulés en acquis d'apprentissage), dans des parcours personnalisés, qui seront plus ou moins



longs selon les candidats. L'accent est mis sur le fait d'accroître la mobilité des étudiants. Cependant, une mobilité excessive, avec un zapping de morceaux de formation à gauche et à droite, conduirait à une incohérence des cursus... Ne perdons pas de vue l'objectif de qualité !

VDK : Je me pose une autre question : les étudiants qui suivent des parcours personnalisés ne seront-ils pas plus en difficulté qu'aujourd'hui ? Ils risquent d'évoluer en électrons libres et de perdre la motivation qu'une appartenance à un groupe « classe » clairement identifié peut stimuler. Et ces parcours individualisés nécessiteront des fonctions nouvelles, des « accompagnateurs de parcours »... Les étudiants seuls, face à cette jungle d'opportunités, vont être perdus et risquent de « se planter » s'il n'y a pas, dans l'institution, des conseillers pour les guider dans la gestion de leur parcours atypique.

Que retenir, en ce qui concerne l'organisation des études ?

VDK : Tout d'abord, cette suppression de l'année d'étude. Même si l'étudiant continuera à avancer avec des blocs annuels de +/- 60 crédits, le concept même de l'année d'étude disparaîtra. Un second élément : les critères d'évaluation sont revus à 10/20 partout. Enfin, la grande nouveauté de l'organisation, c'est l'obligation de travailler en acquis d'apprentissage et de décliner toute la formation en un ensemble d'unités

d'enseignement. Même si cela se fera sur base de ce qui existait, c'est une présentation des cursus bien différente qu'il faut construire dans les institutions, et cela se fera au prix d'un travail de réflexion important des équipes pédagogiques.

Le décret prévoit-il quelque chose au niveau des moyens ?

AC : Cette réforme et ce concept d'année d'étude posent de façon majeure la question des clés du financement à l'avenir. On est à la veille d'une révision de la loi de financement qui concernera l'ensemble de l'enseignement supérieur, et sur ce plan-là, nous n'avons aucune information disponible. Lors de la nouvelle législature, viendra sans doute un décret financement. Et il faudra trouver de nouvelles clés d'attribution. Cela concernera tous les types d'enseignement supérieur.

Quand ce décret « paysage » devrait-il entrer en application ?

AC : La mise en place des structures est prévue pour janvier 2014. Elles remplaceront progressivement les précédentes instances. Au niveau de la représentation à l'ARES, il y a des équilibres à trouver. Elle sera beaucoup plus réduite qu'elle ne l'était dans les anciennes structures, et sera essentiellement assurée par les directeurs des institutions. En ce qui concerne les Hautes Écoles à l'ARES, la porte est ouverte pour qu'il y ait deux représentants des

réseaux (SeGEC et CPEONS). En revanche, pour ce qui est du volet organisation des études, avec tout le travail de réflexion à mener par les équipes pédagogiques, nous restons perplexes par rapport à une mise en place valable en septembre 2014, comme c'est annoncé.

Et au niveau de la FédESuC, prépare-t-on déjà la rentrée 2014 ?

AC : Oui, depuis plusieurs mois, la FédESuC est active dans la défense des intérêts des établissements membres et dans des interventions diverses de recherche de clarification du texte. Par ailleurs, le groupe Compétences piloté par la Fédération a organisé une matinée d'information le 13 novembre pour les directions et les coordinateurs pédagogiques, afin de proposer une lecture commune du texte et de les sensibiliser aux implications liées à la mise en œuvre du nouveau décret. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRIGITTE GERARD

POINT DE VUE

Stéphane HEUGENS, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement de Promotion sociale catholique¹ :

« **U**ne de nos finalités, qui est de répondre aux besoins en formation des milieux économiques sociaux et culturels, est menacée. Le décret, malgré les amendements nombreux, en mettant à mal la liberté d'enseignement et d'association, en réduisant le dynamisme des établissements à un long processus d'approbation et d'habilitation, risque fort de venir impacter les principales forces de l'enseignement de promotion sociale : sa souplesse, sa rapidité, sa capacité à répondre à des besoins en formation et en enseignement, exprimés en particulier par les entreprises. La fin de la liberté d'organiser et de s'associer librement constitue un risque majeur pour notre enseignement, mais surtout pour le service qu'il rend à quelque 160 000 personnes, dont 30 000 dans le supérieur. »

1. Extrait de son intervention à la rentrée académique de la FEProSoC

Incontournable EVRAS

Pouvez-vous rappeler la législation en vigueur relative à l'EVRAS ?

Sophie DE KUYSSCHE : En juillet 2012, l'EVRAS a été ajoutée au décret « Missions », d'une part dans les objectifs généraux de l'enseignement fondamental et secondaire et d'autre part, au niveau des thématiques qui doivent se retrouver dans les rapports d'activité des établissements scolaires. Le législateur oblige désormais les écoles à prendre des initiatives en la matière, tout en leur laissant une totale autonomie d'organisation, tout au long de la scolarité, en fonction de leur public et de leurs besoins.

Ensuite, en juillet dernier, un accord de coopération relatif à l'EVRAS est intervenu entre les trois gouvernements francophones (Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et COCOF), qui s'engagent à s'appuyer sur ce texte dans toutes leurs initiatives liées à l'EVRAS.

Et début septembre, une circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été envoyée aux écoles et aux centres PMS...

SDK : En effet. Celle-ci donne des points de repère pour l'organisation de l'EVRAS et rappelle la liberté de l'école en la matière. La responsabilité revient au chef d'établissement, en collaboration avec l'équipe éducative, le centre PMS ou les services PSE (Promotion de la santé à l'école), mais aussi éventuellement avec l'apport d'experts des centres de planning familial ou d'autres structures spécialisées dans l'EVRAS.

La circulaire respecte bien l'autonomie des écoles. Elle peut être utilisée comme un outil pour soutenir la mise en place d'un dispositif EVRAS dans les établissements scolaires.



Depuis juillet 2012, l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) fait partie des missions obligatoires de l'école. Un an plus tard, une circulaire en rappelle l'importance et donne des pistes pour l'aborder au mieux dans les classes. Le point avec Sophie DE KUYSSCHE, Secrétaire générale de la Fédération des Centres PMS libres (FCPL).

Comment aborder l'EVRAS à l'école ?

SDK : On peut aborder le sujet de manière transversale, notamment dans différents cours : sciences, religion... Il faut faire réfléchir l'élève (comment se situe-t-il ? Comment peut-il poser des choix ? De quoi a-t-il envie pour sa vie actuelle et future ?) et proposer des moments ponctuels d'information sur la fonctionnalité de la sexualité, la reproduction... En parlant de ces sujets liés à l'EVRAS, l'école fait de la prévention par rapport à certaines situations de crise : des relations inappropriées dans les toilettes, des adolescentes qui tombent enceintes... Si le dialogue est entamé en amont, ce sera sans doute moins difficile à gérer. J'insiste aussi sur le relationnel. Il faut aborder cela dès la maternelle, et puis, au fur et à mesure de l'évolution physique et psychique des enfants, y apporter les notions d'affectif et de sexuel.

Quel est le rôle des centres PMS dans ce domaine ?

SDK : Il est intéressant de les associer à cette réflexion et à la mise en

place des projets EVRAS. Ils peuvent apporter leur expertise en la matière et servir d'intermédiaire entre l'école et un éventuel organisme extérieur. Le centre PMS intervient de toute façon dans le cadre de cas individuels. Si un élève a une question, vit une situation difficile, il peut s'en référer à l'agent PMS de l'école. Quant aux organismes extérieurs, ils peuvent permettre aux élèves d'être plus à l'aise pour aborder ces thématiques qu'avec un prof qu'ils revoient chaque semaine, qui les évalue...

Les collaborations avec les centres de planning familial sont-elles fréquentes ?

SDK : Dans les écoles secondaires, oui. Les centres de planning familial ont reçu un financement spécifique pour organiser des séquences d'EVRAS dans les écoles de tous les réseaux : 12 emplois et un budget de 60 000 EUR pour généraliser les animations EVRAS en Wallonie. Les écoles et centres PMS n'ont rien reçu à ce niveau-là ! ■

BRIGITTE GERARD

Photo: Philippe MASSART
Institut technique supérieur Cardinal Mercier Schaerbeek EPS

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

Dans une société où tout va toujours plus vite, les besoins en formation évoluent tout aussi rapidement. À tout moment de la vie, cette exigence peut se faire ressentir. (Ré)insertion, réorientation de carrière, perte d'emploi, épanouissement personnel... autant de raisons qui peuvent pousser les adultes à revenir sur les bancs de l'école.

Acteur majeur du *Lifelong learning*, l'enseignement de promotion sociale remplit sa mission en rencontrant une double finalité : répondre aux demandes des milieux socioéconomiques et culturels, et concourir à l'épanouissement individuel de la personne.

Dans ce dossier, nous avons donné la parole à de nombreux acteurs : responsables de Fédérations, directeurs, enseignants, partenaires de l'EPS... sans oublier les premiers concernés, les étudiants. Dans les pages qui suivent, ils nous racontent leur parcours et nous expliquent ce qui les a poussés à s'inscrire en promotion sociale. Complémentaire à l'enseignement de plein exercice, l'EPS forme chaque année 160 000 adultes. ■

CONRAD VAN DE WERVE

ÉTAT DES LIEUX
UNE FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE

PROFIL
AVEZ-VOUS LE CESS ?
RÉORIENTATION DE CARRIÈRE

REGARD
ON FORME UNE ÉQUIPE

PARTENARIAT
DU « WIN-WIN »

VÉCU
LE PUBLIC CHANGE,
LES ATTENTES AUSSI

PRATIQUES
SUR TOUS LES FRONTS

RAPPORTS
COMPLÉMENTARITÉ AVEC
L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

état des lieux

UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Exit, les anciens « cours du soir ». L'Enseignement de Promotion sociale peut aujourd'hui mettre en avant sa modernité, son efficacité, sa souplesse et la qualité de ses formations. Il s'inscrit bien dans la perspective de la formation tout au long de la vie. Il doit pourtant encore jouer des coudes pour être reconnu à sa juste valeur...

L'enseignement de promotion sociale (EPS) a deux finalités : concourir à l'épanouissement des personnes par une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et répondre aux besoins en formation des milieux socio-économiques au sens large. Tous les diplômes qu'il délivre sont équivalents à ceux du plein exercice. Les formations vont de l'alphabétisation à des masters de niveau universitaire, en passant par l'obtention du CEB ou du CESS, la réinsertion sociale d'un public peu qualifié, ou encore un complément de formation pour des travailleurs visant l'accès à un meilleur poste ou souhaitant une réorientation professionnelle complète.

L'EPS couvre le spectre complet de la population dans ses demandes de formation tout au long de la vie. Pour y parvenir, il travaille, depuis 1991, par unités de formation capitalisables. Cela permet aux étudiants, dans le respect du cadre de chaque établissement, de gérer leur parcours de formation en tenant compte de leurs impératifs professionnels, familiaux et autres.

COURS DU SOIR ?

L'ancienne appellation « cours du soir » a vécu. « Aujourd'hui, explique **Stéphane HEUGENS**, Secrétaire général de la FEProSoC¹, on organise quasiment à la carte toutes les unités de formation qui sont à disposition des étudiants, soit environ 8000, déclinées en quelque 25 000 organisations différentes sur l'année. Et on peut en créer en plus ! Nous avons une offre de formation structurelle, mais nous sommes aussi capables de proposer des modules sur mesure. » Ça a d'ailleurs été le cas pour la formation créée de toutes pièces pour les directions de l'enseignement, en réponse à l'impératif législatif.

Les entreprises, elles aussi, s'adressent régulièrement à l'EPS pour former leurs travailleurs à des techniques particulières. Et le secteur non marchand

n'est pas en reste, puisqu'il demande fréquemment à l'EPS de mettre sur pied des formations à l'écoute, à la gestion de conflit, à l'accueil des bénéficiaires de services, etc. Et ces modules restent disponibles pour n'importe quelle école souhaitant répondre au même type de demande. « Nous faisons aussi appel à des experts extérieurs au monde enseignant pour des formations particulièrement pointues », ajoute S. HEUGENS, pour qui cette souplesse d'organisation reste l'un des points forts de l'EPS.

PASSERELLES ET VALORISATION

« Tous nos référentiels programmes sont construits en inter-réseaux », précise le Secrétaire général. L'objectif étant que les étudiants puissent passer rapidement d'une école à l'autre. Autre point très important, la valorisation des acquis : « Pour pouvoir tenir compte de l'expérience professionnelle, personnelle, ou de formation de nos étudiants, il est indispensable que tous les établissements d'EPS aient les mêmes référentiels. Cela demande beaucoup d'énergie et d'organisation, mais le jeu en vaut la chandelle. »

Autre contrainte pour les établissements d'EPS, s'ils veulent continuer à répondre aux missions qui sont les leurs : rester branchés sur leur environnement.

QUELQUES CHIFFRES

L'enseignement de promotion sociale (EPS) aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), tous réseaux confondus, c'est **160 000** étudiants, **2 600 000** heures de cours par an, **163** établissements et **10 000** membres du personnel. Notre réseau accueille **13,75%** de l'ensemble de la population scolaire de l'EPS en FWB dans **26** établissements. La moyenne d'âge des étudiants est de **25 à 30 ans**, mais ils sont parfois nettement plus âgés.

Ils ont donc des contacts réguliers avec les entreprises, principalement par le biais des stages, des conventions, des chargés de cours et des jurys (les diplômes étant délivrés sur base d'une épreuve intégrée). « Nous sommes aussi partie prenante des conventions cadres du Plan Marshall 2. Vert², ce qui nous permet d'avoir des liens avec les secteurs professionnels comme celui de la construction, du non marchand, de l'Horeca, ou encore le secteur paramédical. »

CONCURRENCE ?

Dans le domaine de la formation d'adultes, la concurrence n'est-elle pas rude entre les divers opérateurs ? « Il y a de la concurrence, c'est indéniable, constate S. HEUGENS, mais il est important de garder à l'esprit que nous sommes avant tout au service de la personne. Notre job, c'est d'accueillir des adultes. Nous ne pouvons pas diplômer avant l'âge de 23 ans, sauf s'il s'agit de demandeurs d'emploi indemnisés ou de travailleurs. Étant donné les moyens disponibles, nous avons tout intérêt à travailler en synergie avec les Hautes Écoles plutôt qu'en concurrence ! »

En ce qui concerne les autres opérateurs de formation (Forem, IFAPME, classes moyennes, asbl de formation), l'enjeu, c'est le maintien du diplôme comme exclusive de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), c'est-à-dire de l'enseignement. Ce qui, dans la perspective d'assurer des passerelles et des continuums pédagogiques aux personnes désireuses de se former, implique de valoriser ce que les autres font.

« Nous sommes en train de revoir nos référentiels de façon à intégrer tout ce qui est unités d'acquis d'apprentissage, et nous nous efforçons de créer des partenariats, se réjouit S. HEUGENS. Travailler en collaboration, c'est, pour moi, la seule façon de garder un sens à ce qu'on fait, sans quoi on reste coincé



Photo: Philippe MASSART
Institut technique supérieur Cardinal Mercier Schaerbeek EPS

dans sa logique, en veillant jalousement sur son pré carré. Il ne s'agit pas d'abandonner son identité, mais d'essayer de faire en sorte que cette identité soit partenariale. Il importe de bien connaître les missions de chacun et d'avoir la volonté de tracer des chemins communs, qui ouvrent de réelles perspectives pour le développement socio-économique de la région dans laquelle on est implanté. Ça demande beaucoup d'énergie, mais c'est aussi très riche ! »

DÉFIS

Pour le Secrétaire général, l'EPS a essentiellement deux défis à relever. Le premier, c'est de se positionner à l'intérieur du paysage de la formation et

de l'enseignement comme partenaire fiable, complet et de qualité, quel que soit le domaine envisagé, et à l'échelle européenne, dans certains cas. Le deuxième, c'est de ne jamais oublier que si l'EPS doit répondre aux besoins des entreprises, il doit également se soucier de l'épanouissement des personnes. Cela passe par une formation générale citoyenne, transversale et transférable.

« Les personnes que nous formons doivent pouvoir trouver du boulot ou se requalifier, mais aussi exercer un esprit critique, avoir une réflexion sur la notion d'humain à l'intérieur du système et pouvoir transférer leurs compétences dans un autre job ou une autre formation, souligne S. HEUGENS, qui

conclut : **Le lifelong learning, c'est notre métier. Nous avons la chance d'être un enseignement formel à destination des adultes.** En Europe, nous sommes pratiquement des exceptions. En FWB, l'EPS est l'opérateur de formation d'adultes le plus important en termes de taille, mais aussi le moins couteux. Nous devons pourtant nous battre constamment pour faire reconnaître notre compétence par les autorités politiques et les partenaires sociaux. Sans doute n'ont-ils pas encore pris toute la mesure du formidable outil que nous constituons... » ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

MARIE-MARTINE SCHYNS, MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE :

« Je suis admirative de la vision de l'EPS en 1991, mettant en place un enseignement modulaire qui permet de répondre aux demandes dans des délais très courts. C'est un principe que nous devons conserver, défendre et continuer à améliorer au service de ceux qui veulent apprendre tout au long de leur vie. »

1. Fédération de l'Enseignement de promotion sociale catholique
2. Prolongation du Plan Marshall, le Plan Marshall 2.Vert mobilise les Wallons pour le redéploiement de leur espace économique dans une logique de développement durable.

profil

AVEZ-VOUS LE CESS ?

Parce qu'on n'est pas toujours prêt à faire ce qu'il faut au secondaire, ou que la vie vous met des bâtons dans les roues, on peut être amené à tenter d'obtenir son CESS¹ à l'âge adulte. C'est le cas de Sara et Alessandro.

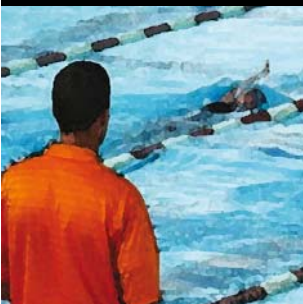


SARA

« C'était très compliqué, au secondaire. Je ne m'entendais pas avec les professeurs, que je ne trouvais pas très attentifs. Après des problèmes de santé, j'ai doublé ma 5^e. Ça ne s'est pas bien passé, et j'ai quitté l'école. L'an dernier, à 22 ans, j'ai postulé chez Jetair pour être hôtesses de l'air. Ma candidature les intéressait, et ils souhaitaient me rencontrer. Tout se passait bien, jusqu'à la dernière question : « Avez-vous votre CESS ? ». Sans lui, pas question de devenir hôtesses de l'air ! Je me suis renseignée, et je me suis orientée vers le CESS-Projet 9². J'ai suivi des cours 5 jours par semaine pendant un an, et j'ai obtenu mon CESS en septembre 2013. Les profs du CESS-Projet 9 ont envie de faire réussir les étudiants qui, eux, ont choisi d'être là pour avancer dans leur vie. On est entre adultes, dans une ambiance propice à l'écoute et à la réussite. Ils nous apprennent à étudier, s'adaptent à chacun pour être plus efficace. Ils sont très présents, même après les cours. On revoit la matière ensemble, ils répondent à toutes nos questions. On forme une équipe. C'est très différent du secondaire, où on suit les cours par obligation, sans se rendre compte que le diplôme est important pour avoir le choix plus tard. C'est quand on doit payer son loyer et se lever à 5h du matin pour un travail inintéressant, où on ne gagne que des cacahouètes, qu'on se dit : « Le CESS, ce n'est peut-être pas une mauvaise idée ! ». Là je l'ai, je me suis prouvé que je pouvais y arriver, et j'ai mon entretien chez Jetair demain ! » ■ MNL

ALESSANDRO

« En secondaire, j'avais beaucoup de mal à étudier. Il y avait une très mauvaise ambiance dans la classe. Beaucoup de professeurs étaient absents, et nous avions affaire à des remplaçants. J'ai doublé ma 5^e, et quand on m'a dit que je devais la tripler, j'ai jeté l'éponge. J'avais 18 ans et j'ai travaillé comme maître-nageur, après une formation de secouriste. Quand j'essayais de trouver un autre emploi, la question était toujours : « Avez-vous le CESS ? ». Ça me mettait très mal à l'aise de devoir répondre non. Une amie m'a parlé de la formation CESS-Projet 9, et je me suis retrouvé sur les bancs de l'école, à 22 ans. Ça a été très difficile de suivre cette année, d'autant plus que je travaillais les w-e. Il a vraiment fallu s'accrocher... Et j'ai réussi ! Obtenir mon CESS, c'est une vraie victoire personnelle. Je me sens enfin comme les autres. Ça m'a donné envie de faire d'autres formations, pour étoffer mon CV. Les enseignants et la direction ont eu confiance en nous et en nos capacités, et ils nous l'ont montré. Ils nous ont respectés et encouragés. Je suis arrivé le regard baissé pour m'inscrire, et ils m'ont vraiment aidé à relever la tête ! » ■ MNL



regard

ON FORME UNE ÉQUIPE

En écho à ces témoignages, c'est aussi sur le côté humain et social de son métier qu'insiste Olivier, professeur d'électricité en promotion sociale.

OLIVIER

« Je suis professeur en électricité bâtiment depuis 8 ans, après avoir été électricien en entreprise. On travaille en équipe dans l'entreprise, mais à l'école aussi. On forme une équipe avec les élèves, et c'est encore plus vrai en promotion sociale, puisqu'il s'agit d'adultes, avec des problèmes d'adultes. Ils ont souvent connu un parcours scolaire complexe, parfois très tumultueux. Ils rencontrent des difficultés de langue et/ou d'ordre social, financier, familial. J'en tiens compte dans ma façon d'enseigner. J'essaie de m'adapter à chacun. Pour faire passer ce qu'on veut enseigner, il est important de comprendre ce que la personne qu'on a en face de soi a envie de recevoir. Il faut être attentif à ses besoins. Si certains ont envie de se confier, de parler des obstacles qu'ils rencontrent dans l'école ou en dehors, on doit être là pour les écouter. C'est un rôle un peu social. On fait un maximum de choses pour les aider. Ils ont mon numéro de téléphone, et ils peuvent me joindre quand ils veulent. » ■ MNL



Photo: Regjep AHMETAJ

1. Certificat d'enseignement secondaire supérieur

2. Formation organisée par l'Enseignement de Promotion sociale catholique de Bruxelles-Brabant wallon (voir entrées libres n°48, avril 2010, pp. 18-19)

partenariat

DU « WIN-WIN »

L'union fait la force ! Le CPA (Cours professionnels pour Adultes) et le CPAS de Charleroi l'ont bien compris. Ils sont liés par convention depuis de nombreuses années pour la mise en place de formations d'aide familiale, aide-ménagère et auxiliaire de l'enfance.

« Dans le cadre de ce partenariat, le CPA, école de promotion sociale, propose des formations au public du CPAS, qui se déroulent dans nos locaux et sont assurées par leurs enseignants, explique **Florence LOSS**, chargée de mission au Service d'Insertion socio-professionnelle du CPAS de Charleroi. Et nous nous chargeons ensemble de l'organisation : sélection des candidats, séances d'information, tests de sélection... »

D'une durée d'un an à deux ans et demi, ces études ne se donnent pas à temps plein : « Par exemple, aide-ménagère, c'est un jour par semaine et à destination d'un public sous contrat d'insertion, qui prévoit que les candidats peuvent se former une fois par semaine. Il y a aussi les articles 60, qui ont un contrat de travail du CPAS et qui peuvent bénéficier d'un crédit d'heures leur permettant de se libérer du travail pour se former. »

Grâce à cette collaboration, le CPAS peut jouer un rôle de soutien à l'égard des étudiants. « Si l'un d'entre eux rencontre une problématique sociale, on essaie de l'aider, indique F. LOSS. Comme cela se déroule dans nos locaux, on voit régulièrement les étudiants, on peut facilement les accompagner, les aider, leur réexpliquer certains points, les « rebooster »... C'est du « win-win » ! Nous pouvons aussi participer au conseil des études au CPA, ce qui nous permet d'apporter un regard social sur les étudiants, de relativiser, de recadrer une situation. »

Autre atout du partenariat : les stagiaires en aide familiale peuvent, par



Photo: CPAS Charleroi

exemple, facilement trouver une place en interne dans l'une des neuf maisons de repos du CPAS. Les deux partenaires se rejoignent également au niveau des publics. Celui du CPAS est le plus précarisé, le plus éloigné de l'emploi, et le choix du Pouvoir organisateur du CPA, Vie féminine, est de travailler avec un public majoritairement féminin et précarisé. « Le CPA peut ainsi trouver plus facilement des candidats. Nous pouvons les informer quant aux profils, explique F. LOSS. La plupart des étudiants sont des femmes, mais

on essaie d'avoir un ou deux hommes dans chaque groupe. » Et ces candidats ne sont jamais obligés de suivre ces formations, ils ne le font que par choix. « Au CPAS, on serait vraiment démuné si on ne travaillait pas avec des écoles de promotion sociale, relève F. LOSS. On a besoin d'opérateurs qui qualifient, qui octroient des diplômes. C'est important pour trouver un emploi, mais aussi pour la dynamique, la confiance en soi, la reconstruction personnelle... Le diplôme est un graal pour ces personnes ! » ■ **BG**

APERÇU DE QUELQUES PARTENARIATS NOUÉS AVEC L'EPS

■ **conventions cadres** : l'EPS ouvre des formations à la demande de plusieurs intervenants : le Forem (du secondaire qualifiant au sens large, elles sont destinées à des demandeurs d'emploi, pour répondre à un réel besoin en main-d'œuvre), les Missions régionales de l'emploi (MIRE) (formations de maximum 100 périodes dans des domaines précis, pour mettre des chômeurs au travail dans des emplois identifiés), le secteur non marchand (gestion de conflits, médiation, accueil de la clientèle ou des bénéficiaires de services, spécificité du travail social, etc.), le Ministère de la Justice (mise à niveau informatique du personnel, en partie en e-learning) ;

■ **formations de directions** : mises en place suite à l'exigence figurant dans le Statut des directeurs, dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel, en réseau et en inter-réseaux. L'EPS a créé des référentiels programmes, communs pour l'inter-réseaux et spécifiques à notre réseau. Il travaille en partenariat avec le SeGEC pour offrir la formation la plus pointue et la plus adaptée ;

■ **autre type de partenariat** : une convention a été conclue entre le CESA de Roux, l'Université de Valence (Espagne) et deux écoles françaises, à Lille et Toulouse, pour la mise sur pied d'un master européen relatif à l'analyse des situations éducatives et aux innovations dans ce domaine.

profil

RÉORIENTATION DE CARRIÈRE

Se réorienter, changer de métier pour changer de vie, c'est souvent pour ces raisons qu'on choisit la promotion sociale. Comme Alain, qui a délaissé l'Horeca pour l'électricité ou Marielle, une infirmière qui se rêvait enseignante.

ALAIN

« J'ai eu un parcours scolaire tout à fait normal. Je travaillais dans l'Horeca. J'ai eu un enfant, et j'ai voulu me recycler. Ma femme me poussait aussi à changer de profession. J'avais des horaires très étendus et décalés, qui ne me permettaient pas de voir suffisamment ma famille. J'ai eu envie de changer de rythme de vie, d'horaires et de métier, et j'ai choisi l'électricité. Les cours répondent à mes attentes. Il y a à la fois la théorie et la pratique, une connaissance approfondie d'abord, puis on passe au terrain. Et les profs sont là pour nous encourager et nous faire avancer. Nous allons en stage dans quelques semaines. Reprendre des études, quand on est adulte, cela implique des sacrifices. On manque d'argent, je pense qu'on est tous dans le cas. J'avais une réserve, qui a progressivement diminué. Heureusement, la fin de ma formation approche... Je vais bientôt pouvoir à nouveau gagner ma vie ! » ■ MNL



MARIELLE

« Devenir enseignante, c'est quelque chose qui me trottait en tête depuis longtemps. Il fallait juste attendre le bon moment. Mes enfants ont grandi et j'avais un peu fait le tour du métier d'infirmière, c'était donc l'occasion d'évoluer. Pour être en ordre, j'ai décidé de suivre le CAP directement. C'est très contraignant de reprendre des cours tout en continuant à travailler à temps plein. C'est loin d'être évident, mais la formation du CAP me fournit l'outil pédagogique dont j'avais besoin pour pouvoir enseigner le métier d'infirmière. J'avais la base pratique, mais c'est tout autre chose de savoir comment faire passer tout ça aux élèves ! » ■ MNL

vécu

LE PUBLIC CHANGE, LES ATTENTES AUSSI

Ce souhait de changer d'orientation, Luc, enseignant au CAP, en fait le constat. Les adultes ne viennent plus en promotion sociale pour les mêmes raisons qu'il y a quelques années...

LUC

« Je suis professeur de français, mais je donne aussi des cours de législation et organisation de l'enseignement. En très résumé, il s'agit de montrer à ces futurs enseignants les aspects positifs du métier, mais aussi les pièges et les aspects plus désagréables qu'ils pourraient connaître. Le propre de la formation des adultes, c'est qu'elle doit être négociée. On ne peut pas arriver avec un savoir à leur imposer. Ils ont des attentes, des atouts. On doit pouvoir utiliser leurs potentialités. En promotion sociale, le public a changé depuis quelques années. Le niveau de qualification s'est très largement amélioré, et on ne donne plus cours au même type d'étudiants. Quand j'ai commencé, il y avait des tas de gens qui faisaient leurs humanités en promotion sociale. Ils sont de moins en moins nombreux. Ils viennent davantage faire des formations d'adaptation professionnelle, ou qui relèvent de l'enseignement supérieur. Il y a donc véritablement de nouveaux chantiers à ouvrir en promotion sociale. Je remarque aussi que peu de choses sont proposées en termes de médiation. Sans doute, parce qu'on s'adresse à des adultes qui sont supposés se prendre en charge. Mais ils rencontrent pas mal de difficultés, ne serait-ce que pour mener de front vie professionnelle et vie d'étudiant. Cela mériterait peut-être un peu de souplesse ou, en tout cas, des investissements particuliers. » ■ MNL



Photo: Regjep AHMETAJ

SUR TOUS LES FRONTS

Comme dans l'enseignement obligatoire, une série de systèmes et méthodes pédagogiques sont à l'œuvre dans l'Enseignement de Promotion sociale (EPS).

Kristien DEPOORTERE, directrice de l'EPHEC - Promotion sociale, décrit ici diverses formules proposées par son établissement.

LA VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Pour pouvoir raccourcir leur parcours de formation dans l'EPS, de plus en plus de personnes souhaitent que l'on valorise les acquis de leur expérience personnelle, professionnelle, des capacités sanctionnées par l'obtention d'un diplôme ou par des résultats obtenus dans une autre institution. Les demandes sont examinées au cas par cas, notamment à l'aide de nos dossiers pédagogiques.

Quand il s'agit d'un dossier basé sur la demande de valorisation d'une formation professionnelle ou personnelle, l'étudiant est invité à présenter un examen organisé à l'EPHEC pour vérifier s'il a bien les capacités terminales prévues dans le dossier pédagogique de l'unité de formation pour laquelle il demande une valorisation. S'il s'agit d'une valorisation sur base de cotes obtenues dans une autre institution supérieure (universitaire ou non), on examine les résultats et les contenus des cours. L'étudiant ne doit alors pas présenter l'examen.

Cette procédure permet aux étudiants de gagner du temps. Bien sûr, ils doivent être réalistes dans leurs demandes. On leur envoie, dès lors, tout de suite le dossier pédagogique, pour qu'ils puissent voir ce que l'on attend d'eux et ce que prévoit le programme.

LE BES-GUC

Il s'agit du « Brevet d'Enseignement supérieur de Gestionnaires d'unités commerciales ». Des travailleurs de diverses entreprises suivent ce programme pour acquérir des compétences relatives à l'organisation générale de leur entreprise et à ses fonctions commerciales.

Nous travaillons ici avec Carrefour, bpost et McDonald. Le BES est un moyen, pour certains travailleurs, d'obtenir un diplôme qu'ils n'ont pas encore. Par exemple, ceux qui n'ont

pas le CESS, mais qui ont réussi notre examen d'admission peuvent profiter de cette formation pour obtenir un diplôme du supérieur. Ils peuvent ainsi accéder à un emploi correspondant mieux à leurs attentes ou mieux rémunéré, ou encore quitter l'entreprise et trouver un autre boulot.

Ces partenariats avec les entreprises sont importants ; il est essentiel, pour une école de promotion sociale, d'ouvrir son horizon. On ne forme pas uniquement des personnes qui n'ont pas eu un parcours scolaire classique, on doit également penser à la réorientation professionnelle des travailleurs.

L'E-LEARNING

Le BES-GUC est organisé dans le cadre d'un projet-pilote d'e-learning à 100%. Cette expérience est plutôt positive. L'e-learning nécessite cependant un investissement important de la part des enseignants. On ne peut pas envoyer des consignes aux étudiants et les laisser ensuite sans suivi.

Il s'agit d'un accompagnement sur mesure, individualisé. Les étudiants viennent une première fois faire connaissance avec le prof, avec sa méthodologie, sa façon de travailler, la technologie qu'il utilise, puis ils travaillent chez eux. Ils reviennent ensuite à l'EPHEC, généralement deux fois par unité de formation de 40 périodes. Et en fait, les étudiants demandent eux-mêmes de revenir plus souvent à l'EPHEC. Ils ont besoin d'un soutien, de se motiver entre eux, de la motivation de la part des profs, de la direction.

On utilise surtout Skype et e-Campus, une plateforme interne sur laquelle chaque enseignant met ses consignes, son cours, ses exercices. On peut accéder au forum et contacter individuellement les étudiants, tout le groupe ou une partie du groupe. ■

BRIGITTE GERARD

1. Certificat d'aptitude pédagogique



PATRICK WERQUIN

Photo: Comrad van de WERVE

MOTIVER POUR LA CERTIFICATION, CERTIFIER POUR MOTIVER

La question de la certification figure parmi les priorités de la Fédération de l'Enseignement de Promotion sociale catholique pour cette année 2013-2014.

Patrick WERQUIN, professeur au Conservatoire national des Arts et métiers à Paris et auteur d'un nombre important de publications ayant trait à la formation des adultes, a donné une conférence sur ce thème lors de la séance académique de rentrée de la Fédération, qui s'est tenue le 11 octobre dernier. Titre de l'exposé : « Il faut les motiver : les motiver pour la certification, la certification pour les motiver ».

La vidéo de cette conférence est disponible sur notre site <http://enseignement.catholique.be> > **Promotion Sociale > Publications > Rentrée académique 2013**. Elle sera prochainement accessible sous forme de chapitres thématiques.

À voir également : un reportage-photo de l'évènement, auquel était présente la ministre en charge de l'Enseignement de Promotion sociale Marie-Martine SCHYNS, venue prononcer les conclusions.

rapports

COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

■ **Stéphane HEUGENS**, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement de Promotion sociale catholique :

Nous sommes complémentaires et, si possible, pas concurrents. En ce qui concerne le secondaire, nous disposons des mêmes référentiels, puisque nous délivrons des titres correspondants ou équivalents. Par rapport au supérieur de plein exercice, nous avons le même positionnement en termes d'offre.

Cependant, notre public est très différent, à l'exception de quelques cas particuliers. Notre public en enseignement supérieur se situe principalement dans la tranche des 30-35 ans.

■ **Éric DAUBIE**, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement secondaire catholique :

Je partage cette idée de complémentarité. L'enseignement obligatoire ne s'adresse *a priori* pas à des adultes. Par contre, nous sommes amenés à délivrer la même certification. Avec l'apparition des nouveaux métiers correspondant aux profils du SFMQ¹, ce sera plus simple encore, puisque nous organiserons la formation sur base d'unités d'acquis d'apprentissage communs.

On a aujourd'hui des référentiels pour les métiers qui permettent une meilleure articulation. Cela peut donc aussi constituer une opportunité, pour le trop grand nombre de jeunes qui quittent l'enseignement secondaire avant la fin du parcours, de pouvoir reprendre éventuellement, le moment venu, leur formation en faisant valoir les acquis glanés dans le secondaire, c'est-à-dire les unités acquises.

■ **André COUDYZER**, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique :

Une des caractéristiques de la promotion sociale, au niveau du supérieur, c'est qu'elle est la seule à délivrer le Brevet d'enseignement supérieur. Par contre, au niveau des formations des bacheliers, nous sommes bel et bien dans une situation de concurrence, en termes d'offre de formation, puisque nous délivrons les mêmes titres.

Si les publics sont différents, il ne faut pas perdre de vue que depuis une dizaine d'années, de plus en plus

L'enseignement de promotion sociale est organisé au niveau de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Quelles sont les articulations avec ces deux niveaux d'enseignement dans le plein exercice ? entrées libres a interrogé les Secrétaires généraux de ces fédérations.



De g. à dr. : Éric DAUBIE, Stéphane HEUGENS et André COUDYZER

d'adultes en reprise d'études font le choix des Hautes Écoles.

En fait, je parlerais de complémentarité pour ce qui concerne les publics particuliers qui travaillent, et qui ont besoin d'aménagements horaires que la promotion sociale peut leur offrir.

La formation continuée, la délivrance du CAP ou du CAPAES², autant de domaines dans lesquels des collaborations existent entre le plein exercice et l'enseignement de promotion sociale...

ED : Notre ambition est de nous appuyer autant que possible sur l'expertise de la promotion sociale pour développer la formation continuée des enseignants. La formation initiale des directeurs est organisée dans ce cadre-là, de même que celle des secrétaires de direction. Plus récemment, nous avons élargi aux éducateurs-économistes, aux conseillers pédagogiques... Il y a toute une série de collaborations au niveau de la formation continuée des cadres, tant dans l'enseignement secondaire que fondamental.

SH : En ce qui concerne le CAP, nous sommes trois à jouer... Le secondaire

est, pour ainsi dire, l'employeur de nos formations. Il faut donc bien y réfléchir, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants. Puis forcément, on travaille aussi avec le supérieur, puisqu'il a pour vocation de former les enseignants en formation initiale complète.

AC : On peut faire le lien avec le CAPAES. Dans l'enseignement supérieur, les enseignants qui entrent ont besoin de cette formation spécifique et adaptée à l'enseignement supérieur. La promotion sociale est l'un des opérateurs organisant cette formation, à côté des universités. Les Hautes Écoles y sont parfois associées. Comme nous sommes à la veille d'une évaluation de cette formation, il faudra probablement réexaminer les synergies possibles. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CONRAD VAN DE WERVE

1. Service francophone des métiers et des qualifications

2. Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur

Le CEB en question

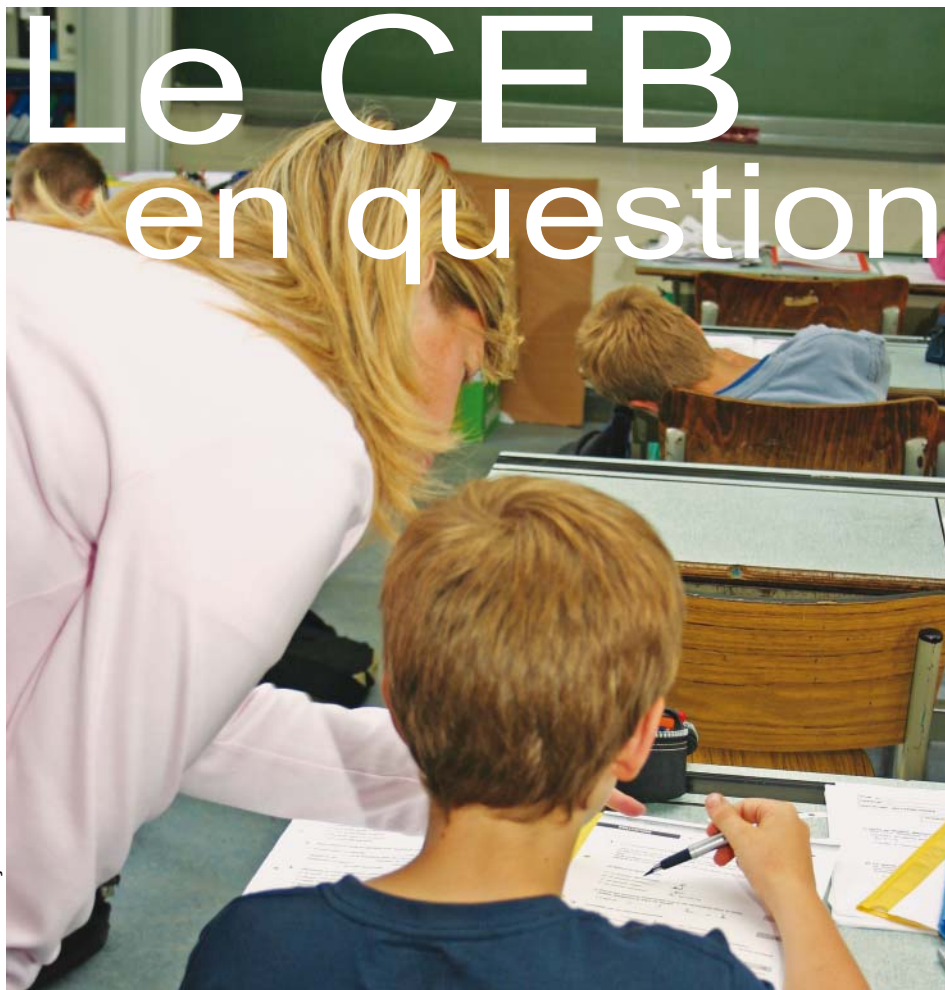


Photo: François TEFNIN

Le CEB, certificat d'études de base, n'est-il pas suffisamment exigeant ? La question est posée de façon de plus en plus insistante, ces dernières semaines. La presse s'en est largement fait l'écho. entrées libres a demandé à Godefroid CARTUYVELS, Secrétaire général de la FédEFoC¹, de donner son point de vue sur la question.

Pourquoi un certain nombre d'acteurs estiment-ils que le CEB est trop facile ?

Godefroid CARTUYVELS : Je rappelle d'abord que le CEB est cette épreuve d'évaluation externe commune que passent tous les élèves de 6^e primaire (tous réseaux confondus) en vue de l'obtention de leur certificat d'études de base. Il suffit d'avoir 50% des points dans chacune des trois branches (français, formation mathématique et éveil) pour l'obtenir. Il faut savoir que le taux de réussite au CEB ne cesse de s'améliorer depuis 2009 : cette année, on atteint les 96,3% de réussite. Un haut de réussite n'est pas en soi un problème, que du contraire ! Mais une étude menée à l'initiative du Service de pilotage sur une cohorte de +/- 11 000 élèves, qui ont été suivis de la 6^e primaire à la fin du premier

degré du secondaire, fait apparaître sans équivoque que les élèves de la cohorte ayant réussi avec moins de 70% ont des chances particulièrement faibles de réussite au premier degré du secondaire.

Un excellent taux de réussite en primaire est donc suivi d'une brusque chute des résultats au premier degré du secondaire. Comment l'expliquer ?

GC : Il est indéniable que les épreuves successives constituent progressivement une banque de données qui permet de driller les enfants, et qu'un effet de bachotage se produit. Je pense aussi que les pratiques et les exigences des enseignants du fondamental sont directement influencées par le contenu de ces épreuves. Mais ensuite, une rupture se produit quand l'élève se

retrouve en secondaire. Entre le primaire et le secondaire, il y a un saut conceptuel et des attentes auxquelles l'élève de 6^e primaire n'est pas préparé. Le type de questions posées devient tout différent. Alors que les énoncés du CEB sont construits de manière à rendre apparentes les diverses procédures à appliquer, les épreuves du CE1D portent sur des procédures qui sont moins explicites, et l'élève devra apprendre à les mobiliser de sa propre initiative.

Par ailleurs, quand on analyse les questions qui sont posées dans le cadre de nos épreuves interdiocésaines de 2^e et 4^e années primaires, il apparaît qu'un nombre significatif d'items de l'épreuve de 4^e auraient leur place dans le CEB tel qu'il est conçu aujourd'hui. On peut donc être tenté de considérer que le CEB actuel ne vérifie pas suffisamment la maîtrise des compétences, savoirs et savoir-faire indispensables à la poursuite d'une scolarité réussie dans le secondaire.

Faut-il alors se rendre à l'avis de ceux qui préconisent, par exemple, de ne délivrer le CEB qu'à ceux qui ont obtenu 70% à l'épreuve ?

GC : Non ! Les constats que nous faisons ne peuvent générer des solutions brutales. Nous pensons d'abord qu'il est nécessaire de faire travailler ensemble les groupes de travail chargés respectivement de construire le CEB et le CE1D, et de veiller à ce que les conceptions qui président à leurs travaux respectifs soient harmonisées. Ce renforcement de la cohérence au niveau de la conception des épreuves pourrait également agir par effet de ricochet sur la cohérence des pratiques pédagogiques entre le primaire et le premier degré du secondaire.

Il faut ensuite intensifier au sein du réseau, dans les écoles, les formations communes aux enseignants de la fin du primaire et du début du secondaire. Enfin, il était indispensable que chaque enseignant sache, de manière explicite, ce qui est attendu des enfants à la fin de chaque cycle et de chaque année, au regard des Socles de compétences. C'est le sens de l'impressionnant chantier mis en œuvre – en lien avec la Fédération du secondaire – par le Service de productions pédagogiques de la Fédération, qui a déjà abouti à la réécriture du programme de formation mathématique. Le programme de français, lui, est déposé ces jours-ci devant la Commission des programmes. ■

MARIE TAYMANS

1. Fédération de l'Enseignement fondamental catholique

Il s'en passe des choses dans et autour de nos écoles: coup de projecteur sur quelques projets, réalisations ou propositions à mettre en œuvre. Poussez la porte!

« **B**ienvenue sur Radio Saint-Lambert ! Je m'appelle Wlad, je suis arrivé du Kurdistan il y a 3 ans, et je ne parlais pas français. J'aime le sport, surtout le volley. »

« Je suis Lucas, et j'aimerais devenir dessinateur. Je fais de la guitare et j'adore les maths ! »

« Moi, c'est Mati. Mes parents viennent du Congo. Mon cours préféré, c'est le français. J'aime bien expliquer des choses à la radio. »

Ces élèves de 5^e et 6^e primaires de l'École fondamentale Saint-Lambert¹ s'expriment sans timidité et avec un naturel déroutant dans le studio radio mis à leur disposition.

Implanté en plein cœur de Herstal, dans la banlieue liégeoise, l'établissement compte pas moins de 23 nationalités, des enfants du quartier, des fils et filles d'ouvriers (dont beaucoup au chômage), d'immigrants ou de réfugiés en attente de papiers, souvent menacés d'expulsion.

Le directeur, **Vincent DESSART**, est bien conscient de ces difficultés et met un point d'honneur à essayer d'offrir à ses élèves « du bon et du beau ». Le studio radio créé dans l'école et digne de vrais pros en est un bel exemple : « J'utilisais déjà la radio en classe quand j'étais instituteur, explique-t-il. C'était aussi une école en D+, et les enfants avaient pas mal de problèmes pour s'exprimer. Il fallait trouver des projets motivants pour développer le savoir écrire et le savoir parler de manière ludique, et donner du sens aux apprentissages. »

Mais pas question pour lui, en arrivant comme directeur de l'École fondamentale Saint-Lambert en 2010, son projet de radio sous le bras, de faire cavalier seul. « J'en ai discuté avec la direction du secondaire, implanté sur le même site, précise-t-il. L'objectif était que toutes les classes, de la maternelle à la rhéto, soient parties prenantes. C'est un excellent outil, mais qu'il faut un peu apprivoiser. Certains enseignants ne voient pas directement comment l'exploiter. Il est important d'en expliquer le bienfondé et de montrer des exemples d'utilisation dans les apprentissages. »

La programmation implique l'école fondamentale, le DOA et le reste du secondaire (regroupant enseignement général, technique et professionnel). Les sujets d'émissions ? La rencontre des cultures présentes dans l'école,



Photo: Marie-Noëlle LOVENFOSSE

RADIO SAINT-LAMBERT, C'EST D'ENFER !

l'actualité, la présentation d'activités, mais aussi des débats, des interviews, etc. Les trois directions ont décidé de soutenir l'initiative, notamment via le détachement de plusieurs personnes, à raison de quelques périodes.

V. DESSART a donc pu compter sur des alliés de poids, notamment en la personne d'**Henri HENRARD**, professeur de géographie au secondaire et responsable radio pour le D2-D3. « Nous avons aménagé un local avec une table de mixage, des micros, un ordinateur relié à un serveur, s'enthousiasme l'enseignant. Mon fils, qui est ingénieur du son, nous a donné un sérieux coup de main ! C'est une webradio. Les séquences enregistrées sont podcastées et écoutables sur le site de la radio. Elles peuvent servir de base à certains cours. Et les jeunes font ça avec beaucoup de sérieux ! L'an passé, nous avons monté un super projet avec les rhétos pour participer au concours Euroscola et aller au Parlement européen. Nous avons créé un débat fictif à la radio sur le thème de l'environnement. Les élèves ont fait des recherches et mis sur pied un jeu de rôle où ils incarnaient un député européen, un spécialiste du climat, ou encore un représentant d'industrie pétrolière... Et nous avons remporté le concours ! »

« Nous ne sommes pas un établissement de seconde zone, insiste V. DESSART. Il est primordial que nos élèves puissent se dire : je me sens capable de faire quelque chose de vraiment bien, on me fait confiance, et je suis fier de moi ! » ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. <http://sl1.stlambert.be/>

PARLER POUR TISSER DES LIENS

Béatrice VAN DE PUT est la directrice du Centre scolaire Sainte-Marie La Sagesse à Schaerbeek (Bruxelles). Les jeunes de son établissement sont majoritairement issus de vagues successives d'immigration. Une partie de ces élèves se sont retrouvés dans des filières non choisies suite à des échecs successifs ou à l'arrivée tardive en Belgique. « *Ce sont des jeunes attachants, mais souvent accidentés de l'école à plusieurs égards, constate-t-elle. Les problèmes que nous rencontrons sont variables d'une année à l'autre. J'essaie d'orienter les forces vives, les personnes qui proposent des initiatives intéressantes, vers les classes où se trouvent les plus démunis, au choc de l'école rêvée et de la réalité des jeunes en encadrement différencié et en situation parfois très lourde. Il y a, dans certaines sections, des jeunes « no future », qui sont là sous obligation scolaire et qui n'en ont plus rien à faire de l'école.* »

social de la rue, et d'autres qui entrent en sexualité beaucoup plus tôt que ce qu'on peut imaginer. Il y a des questions à aborder sur la pointe des pieds et avec beaucoup de prudence, mais on sent bien que ces jeunes sont demandeurs d'un contact vrai, les yeux dans les yeux, d'homme à homme ou de femme à femme. Ils ont besoin qu'on s'intéresse à eux par un autre biais que strictement scolaire, et qu'on les informe sur des questions qui les intéressent. »

Partie prenante d'un groupe de parole mis sur pied dans l'école, **Jean-Paul HITTELET**, assistant social au Centre PMS de Woluwe (département de Schaerbeek), témoigne d'un travail entamé en 7^e puis en 3^e professionnelle sous la houlette de Pascale JAMOULLE, anthropologue, et poursuivi avec l'aide de la direction, d'enseignants, du PMS et d'une équipe du Méridien¹.

« *L'objectif essentiel ? L'écoute des élèves, résume-t-il. Comment vivent-ils leur situation de jeunes d'origine étrangère au sein d'une école qui a connu de nombreuses évolutions de population suite aux vagues successives d'immigration ? Mais il fallait aussi répondre à des questions qui nous concernaient directement : qu'est-ce qu'un groupe de parole ? Quels en sont les objectifs ? Qui va gérer les débats ? Quel est le rôle de chacun ? Dès la première rencontre, une question a surgi de la bouche d'un garçon : « Comment fréquenter une jeune fille et la présenter à sa famille sans qu'immédiatement, la question du mariage ne se pose ? » Difficile de vivre l'adolescence, où le féminin ne peut rencontrer le masculin que dans l'affrontement, une drague trop brutale ou l'interdit. La politique étrangère fait également irruption dans les discussions. On évoque les conflits avec Israël ou les événements de la place Taksim à Istanbul. Mais on parlera aussi de la complexité d'être musulman dans le monde actuel, où cette appartenance est assimilée très vite à un extrémisme, à de la violence. Les*

jeunes se plaignent également du mépris des policiers lors de nombreux contrôles en rue, des brimades. Les jeunes filles soulignent leur difficulté à vivre les jugements qui portent sur les apparences. Lors de la dernière rencontre, les élèves sont invités à apporter un objet en lien avec leur culture, leur vie. On essaie d'inviter chacun à s'intéresser à l'autre. Sans parvenir à tout résoudre, ces rencontres ont été un lieu où le multiculturel se tisse. » ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Service de santé mentale bruxellois - www.meridien-communautaire.be



Centre scolaire
Sainte-Marie
La Sagesse à
Schaerbeek

Pas évident, dans ce cas, d'établir un contact positif avec eux, ni de changer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de l'école. « *Prendre le temps de la parole avec eux amène beaucoup d'éléments positifs. Cela les réconcilie avec l'école, explique la directrice. Il est très important aussi de poursuivre ce qui est éducation affective et citoyenne, les relations garçons-filles, parce qu'il y a des clivages importants dont on n'a pas toujours les clés. Tous les jeunes issus de l'immigration n'ont pas les mêmes entrées en affectivité, en fonction de leur origine. On a des jeunes filles surveillées de près par leur frère et le regard*

BERT KRUISMANS

Le hasard fait bien les choses !

CARTE D'IDENTITÉ

Nom : KRUISMANS

Prénom : Bert

Profession : humoriste, chroniqueur radio, écrivain à ses heures

Signe particulier : n'est pas que le Flamand de service !

Quel a été votre parcours scolaire ?

Bert KRUISMANS : Après un passage chez les sœurs de Sint-Katherina-Lombeek (Ternat) dans l'enseignement fondamental, je suis entré à 11 ans à l'internat de Malines, le petit séminaire, qui était l'établissement scolaire de l'archevêque de Malines. J'y suis resté pendant 7 ans. J'aimais bien cette école, mon fils y est d'ailleurs actuellement en dernière année. C'est le plus grand internat en Flandre, mais un tiers des élèves sont francophones ! Ensuite, j'ai fait deux ans de philo à Bruxelles à la KUB, et trois ans de droit à la KUL. Je suis juriste de formation. J'ai même commencé une 6^e année universitaire à la VUB, mais j'ai arrêté après quelques mois. J'en avais assez des études et avais envie de passer à autre chose !

Que reprenez-vous de votre scolarité ?

BK : Dans le secondaire, j'étais dans un de ces collèges typiques, avec encore quelques prêtres. Il y avait beaucoup de traditions, et c'était une petite école. Tous les élèves étaient en internat, et le directeur connaissait tout le monde, il se souvenait des résultats de l'année précédente... On avait parfois les mêmes professeurs pendant

3-4 ans qui, du coup, nous connaissaient bien.

Avez-vous eu des enseignants qui vous ont marqué ?

BK : Oui, notamment certains qui avaient beaucoup de culture. Un professeur de cours artistiques qui préparait lui-même ses diapos suite à des visites de musée, un prof de sport qui nous donnait des questions de théorie à l'examen... C'était exigeant ! Mais à 18 ans, j'étais content que cela se termine !

Pourquoi avoir choisi le droit et la philo ?

BK : Comme beaucoup de choses dans ma vie, c'est dû au hasard. Au départ, je voulais devenir journaliste, mais il n'y avait pas de réelle formation pour cela à l'époque. J'ai alors consulté les programmes de droit et me suis lancé là-dedans. Après deux ans de droit, j'ai voulu commencer une formation pour devenir comédien. Mais comme j'avais déjà réus deux ans sans problème, mon père a voulu que je continue... Après, j'ai pensé devenir ambassadeur. Et puis, je me suis dit que j'allais travailler à la radio.

Dans ma vie, cela a toujours fonction-

né ainsi : je vais essayer ça, puis ça... Et on verra !

Après vos études, vous avez tout à fait changé de voie...

BK : En fait, j'étais déjà actif sur la chaîne de radio de Louvain, Scorpio. Là, j'ai appris qu'on cherchait des gens à Studio Brussel, et j'y ai été engagé. D'abord aux infos, au journal parlé... Et en 1991, j'ai débuté à Radio Donna le jour de son lancement. J'ai beaucoup travaillé pour la radio, comme rédacteur puis animateur, et aussi pour la télé pendant 10 ans, notamment comme rédacteur en chef, scénariste. En même temps, j'étais déjà actif dans les théâtres, au cabaret... J'ai commencé quand j'avais 14 ans, et j'ai toujours combiné les activités. Il n'y a pas eu de changement soudain, c'est venu naturellement, petit à petit.

Où avez-vous appris à parler français ?

BK : À l'école. Quand on a un bon professeur, ce n'est pas tellement difficile. Mais je parle mieux l'anglais que le français ! Pour les jeunes Flamands,

c'est l'anglais qui domine. Le problème, c'est qu'une fois qu'on a 18 ans, on ne parle plus le français. Pendant 20 ans, je n'ai presque plus utilisé cette langue !

Pensez-vous que l'école ouvre suffisamment les élèves à l'autre communauté linguistique du pays ?

BK : Oui. En Flandre, les écoles organisent des semaines de la langue française, de la culture francophone. En 2^e secondaire, mon fils avait un projet de chansons françaises, dans le but d'organiser un spectacle en français. Je ne pense pas que la Flandre soit aussi fermée que ce qu'en disent certains chroniqueurs francophones. On entend, en fait, plus de chansons en français, en allemand, en espagnol, en italien sur les radios néerlandophones que sur les radios franco-phones ! Et en dehors de l'école, tout compte : la télé, la radio... Là, il y a une différence par rapport à ma jeunesse : à l'époque, on était obligé de regarder des chaînes francophones, car il n'y en avait que quatre en néerlandais. On regardait « Des chiffres et des lettres », « Dimanche Martin », « Apostrophes »... Cela a complètement disparu. Maintenant, il y a plus de choix, mais en réalité c'est un peu limité, puisqu'il y a 36 chaînes de télé flamandes ! C'était peut-être mieux à l'époque, il y avait moins de choix mais plus de diversité...

Que raconte votre nouveau spectacle « La Bertitude des choses », « Vaderland » en néerlandais ?

BK : J'y compare la Belgique de 1978, quand j'avais 12 ans, à la Belgique actuelle, dans laquelle mon fils a le même âge... Je parle de tout ce qui a changé, des chaînes de télé, des relations avec les parents... Quand j'étais à l'école, ma commune de Sint-Katherina-Lombeek faisait partie du canton d'Asse, qui appartenait à l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvoorde, et notre province était le Brabant. Tout cela a disparu ! Sint-Katherina-Lombeek a fusionné en 1976 avec Ternat, BHV est scindé, ainsi que la province du Brabant.

Sinon, dans mon spectacle, ce sont beaucoup d'histoires personnelles. Par exemple, à l'époque, on regardait la télé tous ensemble le dimanche, mais maintenant, moi je regarde la télé, mon fils est sur sa tablette en train de jouer à un jeu, l'autre est occupé à surfer sur internet...

Vous y parlez aussi de l'importance d'avoir des héros, de la transmission...

BK : Les jeunes n'ont plus besoin de héros puisqu'avec les réseaux sociaux, ils sont leur propre héros ! Or, les gens ont besoin de ça, d'avoir des exemples, ils aiment être ensemble. Au théâtre aussi, on veut partager des sentiments positifs. Pour ce qui est de la transmission, je suis convaincu que les enfants ne font pas ce que leurs parents disent, mais ce qu'ils font.

Pas trop difficile de présenter des spectacles en français ?

BK : Si, c'est dur ! Quand je travaille en néerlandais, je peux utiliser n'importe quel patois de la Flandre, je peux facilement improviser, je parle vite... J'ai un peu l'image d'un humoriste intellectuel, difficile à suivre ! C'est complètement différent quand je joue en français. Je parle plus lentement, je suis « le » Flamand... À la radio, on me reconnaît tout de suite, on ne se demande pas : « Est-ce que c'est Bert KRUISMANS ou Thomas GUNZIG ? »

Espérez-vous faire un peu évoluer les choses en Belgique par vos spectacles ?

BK : Je ne suis pas un missionnaire, je ne suis pas là pour ça, mais je n'y suis pas opposé. J'aime surtout communiquer avec les gens. C'est mieux de rencontrer les autres, plutôt que de parler d'eux quand ils ne sont pas là. Bien sûr, le mot-clé, c'est la langue. On doit avoir au moins une connaissance passive de l'autre langue, pour que chacun puisse s'exprimer dans la sienne. Il y a beaucoup de possibilités de rencontrer l'autre, mais on ne le fait pas. Les Flamands ont l'impression qu'ils n'en ont pas besoin, car il y a déjà beaucoup de choses qui bougent

sur le plan culturel en Flandre. Et je suis convaincu qu'il y a beaucoup de Belges francophones qui connaissent mieux la France que le nord de leur propre pays. 7% des Belges ne regarderaient que des JT français !

De quoi parlez-vous dans vos billets d'humeur (le « café serré » sur La Première - RTBF), le lundi matin ?

BK : Je parle beaucoup de la Flandre mais d'autres choses aussi, car je ne veux pas être uniquement le Flamand de service ! Je suis Flamand, mais je suis Belge aussi, il est normal que je m'exprime sur l'actualité du pays en général.

Avez-vous des passions en dehors de votre métier ?

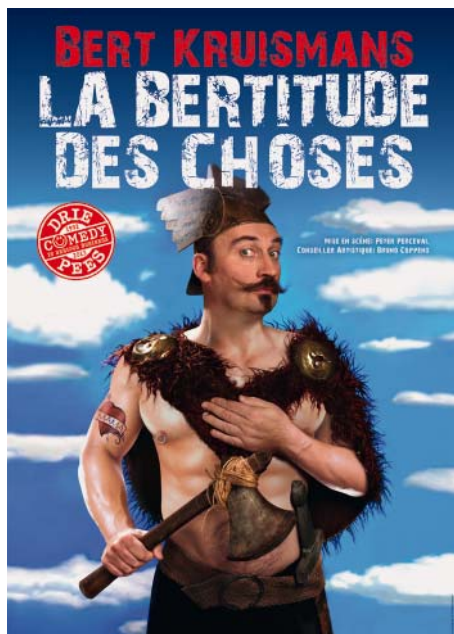
BK : Je n'ai pas de métier, en fait ! Je fais beaucoup de choses, dont certaines ne sont pas payées, d'autres mal payées, ou bien payées... Comme je n'ai pas de boulot, je n'ai pas de loisirs ! Cela se mélange tout le temps.

Je viens d'écrire un livre sur des histoires de notaire, en néerlandais. J'ai interviewé une trentaine de notaires belges, qui ont travaillé des années 50 jusqu'à maintenant. Ce sont des histoires extraordinaires d'héritages, d'enfants illégitimes, de gens qui ont l'air pauvres mais sont en réalité très riches... J'ai déjà deux autres livres en tête pour 2014-2015, et ils ne sont pas drôles du tout !

Des choses qui vous choquent, dans la vie ?

BK : De moins en moins ! Je me pose tout de même des questions chaque jour. Quand je vois le drame des réfugiés en Méditerranée, je suis choqué... Mais deux jours après, on est choqué pour autre chose. J'essaie de faire quelque chose avec ça, et l'humour est un moyen très fort pour communiquer avec les gens. Dans mes spectacles, je tente d'insérer des éléments plus sérieux. Le spectacle « *La Bertitude des choses* »¹ évolue au fil du temps, en fonction de l'actualité. ■

INTERVIEW ET TEXTE
BRIGITTE GERARD



1. La tournée aura lieu en Wallonie et à Bruxelles, tout au long de l'année 2014. Plus d'informations sur www.kruismans.com



L'évaluation est-elle au service des apprentissages ?

« *Comment mettre – véritablement – l'évaluation au service des apprentissages ?* », voilà la question, quelque peu provocante, posée tout récemment par **Marc VANTOUROUT**¹. C'est en effet lui qui ouvrait l'un des ateliers de la Journée des chercheurs en sciences de l'éducation.

Pour les sciences comme pour le latin, c'est à partir des conceptions, des procédures et des tâches propres à la discipline qu'il conviendrait de construire les épreuves.

Organisée par l'Association belge francophone des chercheurs en éducation (ABC-éduc), cette journée, qui en était à sa 9^e édition, avait pour thème : « *Recherches en éducation : leviers face aux défis de l'éducation et de la formation* ». Elle s'est tenue, le 22 octobre dernier, à la Haute École Henri Spaak de Nivelles et a rassemblé quelque 200 personnes. Des dizaines d'intervenants se sont succédé à la tribune de quatre ateliers thématiques.

UNE QUESTION IMPERTINENTE ?

Or donc, les organisateurs avaient confié à Marc VANTOUROUT une des conférences d'ouverture. Comment mettre l'évaluation au service des apprentissages ? La question laisse supposer qu'à l'heure actuelle, contrairement à l'opinion commune, l'évaluation ne serait pas véritablement au service des apprentissages.

Et il enfonce le clou en ajoutant : « *Dans les pratiques effectives de classe, les épreuves d'évaluation sont rarement au service des apprentissages des élèves.* » Très généralement, elles sanctionneraient une séquence de cours, avant de passer à la séquence suivante. Sans feedback significatifs et sans retour sur des éléments problématiques.

Oui mais, et l'évaluation formative ? Une approche pragmatique de l'évaluation formative, rétorque M. VANTOUROUT, ce n'est pas si simple. Où sont les propositions économiques et praticables auxquelles les enseignants pourraient recourir en cette matière ? Et il va plus loin. Dans le sillage de Daniel BAIN², il affirme que l'évaluation formative au service des apprentissages scolaires fait fausse route, et qu'il est temps d'abandonner la recherche la

concernant. Il s'agit en effet, selon lui, d'une illusion instrumentaliste. Il existe néanmoins une conception de l'évaluation formative à défendre : celle qui l'intègre à la didactique.

C'est à partir des conceptions, des procédures, des tâches spécifiques à chaque discipline qu'on peut construire des épreuves diagnostiques et renseigner le maître sur le fonctionnement des élèves par rapport aux contenus de chaque discipline. Il y a déjà plus de vingt ans, Gérard VERGNAUD³ défendait cette approche (1990) : « *Une bonne mise en scène didactique s'appuie nécessairement sur la difficulté relative des tâches cognitives, des obstacles habituellement rencontrés, du répertoire des procédures disponibles et des représentations possibles.* »

QUAND JULOS VIENT À LA RESCOUSSE

« *Pour enseigner le latin à John, il faut connaître le latin et il faut aussi connaître John.* » Dit de manière plus théorique, M. VANTOUROUT plaide donc pour une approche de l'apprentissage qui croise les acquis de la psychologie cognitive et les caractéristiques épistémologiques des savoirs. Il faut maîtriser la didactique propre à la discipline, le latin, différente de celle des maths, de la géographie ou de l'éducation physique, et connaître le fonctionnement cognitif de John, par exemple l'étape développementale où il se trouve, différente à 10, 14 ou 18 ans.

Étonnamment, même Julos BEAUCARNE vient à la rescousse de cette façon de voir. Dans son album « *Le balbuzard fluvial* » paru en avril 2012, on trouve la chanson « *Pour apprendre le latin à John* ». Il y explique qu'à trop centrer l'apprentissage sur John, on risque d'oublier le latin. Voyez plutôt :

*Depuis trente ans j'étudie John
Je cherche à percer quel abîme
Recèle ce sacré bonhomme
Je trouve en John tant de mystères
Je ne suis pas prêt d'avoir fini
Pour aller jusqu'au bout d'mon John
Il faudrait bien mille et une nuits
[...]
Pendant le temps qu'étudie John
Je n'apprends plus rien en latin
J'suis comme une bête, une bête de*

*somme
Dans ce dialecte romain
Mes recherches, mes recherches
sur John
M'ont fait délaisser la vieille Rome...*

À partir de ces deux paramètres, on peut établir une stratégie d'apprentissage qui tienne compte de l'un et de l'autre, à la fois incarnée (en John) et ancrée (dans la discipline « latin »). Pour cela, il faut faire le deuil des approches globales au profit d'approches locales. Lesquelles n'empêcheront pas d'être obligé de « faire avec » des zones d'ombre : aucune de ces démarches, fût-elle locale, ne fera toute la clarté sur tout ce qui se passe dans l'alchimie subtile que constitue une séquence de cours.

SI CELA EST VRAI...

Si cela est vrai, si l'approche psychodidactique est pertinente, alors cela a des conséquences. Conséquences sur l'évaluation, bien sûr. Sur la conception de l'évaluation des compétences. En fait, le modèle proposé par M. VANTOUROUT rencontre assez bien l'esprit du décret « Missions » et la définition bien connue de la notion de compétence : « *aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches* »⁴. Et le commentaire de l'article confirme : « *On notera que la notion de compétence implique donc que les savoirs, les savoir-faire et attitudes interviennent ensemble.* »⁵ Ce que M. VANTOUROUT complète en ajoutant : **dans la discipline concernée.**

Cela va sans dire, estime-t-on généralement. Cela va mieux encore en le disant ! Comprise en ce sens, la définition de la compétence renvoie à deux dimensions de l'apprentissage : « *l'aptitude à mettre en œuvre... permettant d'accomplir un certain nombre de tâches* » renvoie au fonctionnement cognitif ; « *un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes* » renvoie à la didactique des disciplines. Évaluer une compétence devient dès lors évaluer un stade de développement cognitif dans une discipline donnée à travers une activité appropriée.

Un défi dont le caractère ambitieux et complexe explique sans doute le

malaise des enseignants à le relever. C'est qu'il doit être le fruit d'une double analyse qualitative : celle de la démarche de l'élève qui résout des problèmes, et celle de la situation qui lui est proposée.

On voit bien aussi qu'une approche psychodidactique aura des conséquences sur la formation et, singulièrement, sur son coût. En effet, surtout en formation initiale, mais aussi en formation continue, équiper les enseignants des concepts, des stratégies, des outils qui rencontrent le défi d'un apprentissage et d'une véritable évaluation des compétences, modifie la donne. À côté de séquences de formation de psychopédagogie générale, il faut imaginer des séquences de formation appropriées aux disciplines. Assurées par qui ? Sans doute par des formateurs et formatrices différents selon les disciplines. D'où multiplication des personnes-ressources, dont coût.

Comment mettre véritablement l'évaluation au service des apprentissages ? M. VANTOUROUT n'a sans doute pas tout à fait répondu à la question. Et pour cause : comment répondre à une question aussi vaste en 45 minutes ? Néanmoins, il a attiré utilement notre attention sur le fait qu'à l'heure actuelle, l'évaluation est peu souvent au service des apprentissages, et qu'avancer dans cette voie ne va pas de soi. Il n'y a pas qu'à !

Mais trêve de raisonnement, laissons le mot de la fin à notre ami Julos :

*Et pour le wallon, alors ?
Pour apprendre le wallon à Léon,
Il faut d'abord connaître Léon
Ensuite le wallon... ■*

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. Docteur en Sciences de l'éducation, Marc VANTOUROUT est maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Descartes et membre du laboratoire Éducation et apprentissages (EDA).

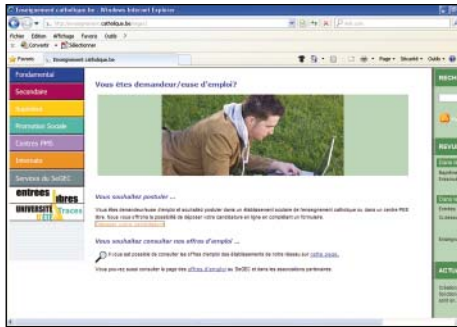
2. Daniel BAIN a été maître d'enseignement et de recherche à la Faculté des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, et premier directeur puis collaborateur du Centre de recherches psychopédagogiques du Cycle d'orientation genevois.

3. Gérard VERGNAUD a été directeur de recherche au CNRS. Spécialiste de psychologie cognitive et de didactique.

4. Décret « Missions », article 5, juillet 1997.

5. Décret « Missions », commentaire des articles, article 5, juillet 1997.

NOUVEAU FORMULAIRE EMPLOI SUR ENSEIGNEMENT.CATHOLIQUE.BE



Que vous soyez enseignant, directeur/directrice ou membre de PO, vous êtes très nombreux à consulter le service « emploi » du site <http://enseignement.catholique.be>.

Sur ces pages, parmi les plus consultées du site, les candidats à un poste dans un établissement scolaire peuvent mettre en ligne leurs données : ils décrivent leurs desideratas et peuvent déposer CV et diplômes. Ces données sont sécurisées, et seuls les Pouvoirs organisateurs et direc-

tions des écoles de l'enseignement libre catholique y ont accès, afin de pouvoir prendre éventuellement contact avec les candidats.

Lorsque les données déposées sur le site restent non modifiées ou non réactivées pendant une durée de 30 jours, elles sont automatiquement mises hors ligne. Après ce délai, les candidats sont prévenus par mail de la fin de la période d'affichage de leur candidature, mais ils peuvent réactiver celle-ci s'ils le souhaitent. Pour être le plus efficace possible, le formulaire en ligne où déposer sa candidature vient d'être adapté. Ainsi, des cases mentionnant les fonctions de secrétaire de direction, d'économiste ou d'éducateur ont été ajoutées. Et pour les professeurs dans le secondaire, les filières du qualifiant telles que l'agronomie, l'hôtellerie, les sciences sociales, l'informatique... se retrouvent également dans les cases à cocher.



Photo: APAQ-W

MANGER SAIN, LOCAL ET DE SAISON DANS LES CANTINES

Et si on mangeait local et régional dans les cantines scolaires ? Les écoles soucieuses de consommation durable peuvent s'intéresser au projet de centrale de marchés que développe l'APAQ-W, à savoir l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité. Cette centrale de marchés entend faire le lien entre, d'une part, les producteurs de fruits, légumes, produits laitiers, viandes, jus de fruits, etc., et d'autre part, les collectivités comme les écoles, les administrations, les provinces, les communes, les CPAS, les crèches, les maisons de repos.

Concrètement une interface électronique sécurisée sera prochainement mise en place. Elle disposera d'une géolocalisation des divers producteurs qui ont adhéré au projet. Afin de lancer le projet-pilote, l'APAQ-W est à la recherche de collectivités intéressées, et qui testeraient l'interface. Dans un premier temps, les produits concernés sont : les yaourts, les jus de fruits artisanaux, les œufs et les pommes et poires.

Si vous êtes intéressé ou si vous avez des questions, vous pouvez prendre contact avec l'APAQ-W : info@apaqw.be ou 081 33 17 00
Personne de contact : Anne JANDRAIN



« DÉBATS ENTRE ADOS », UN OUTIL WEB PÉDAGOGIQUE

Éveiller l'esprit critique des adolescents par rapport à leurs modes de vie, leurs consommations, leurs comportements est l'objectif que vise **Et toi, t'en penses quoi ?**, un nouveau site web pédagogique élaboré par le service Infor Santé de la Mutualité chrétienne. Cet outil permet de mener des débats dynamiques avec des élèves de 14 à 18 ans sur des sujets de santé qui les concernent directement : alcool, boissons énergétiques, consommation durable, drogues et addictions, fastfood, vie relationnelle et affective, réseaux sociaux...

Prenons un exemple : un enseignant qui aurait à cœur de parler de consommation durable avec ses élèves trouvera d'abord toute une série de phrases sur ce site qui permettent de lancer le débat : *Des fraises à Noël, pourquoi pas ? Le bio, c'est l'avenir ! Les OGM, ça permet d'éviter l'utilisation des pesticides...* À disposition également, des ressources théoriques sur le bio, les OGM, le commerce équitable, etc. Et enfin, une fiche par sujet précise les objectifs poursuivis par chaque débat.

Pour les enseignants qui souhaiteraient se familiariser ou s'améliorer dans l'art délicat de la gestion des débats, des formations d'une journée sont organisées sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Renseignements : www.et-toi.be

PASTORALE SCOLAIRE

Une erreur s'est glissée dans notre précédent numéro, où nous présentions la deuxième affiche de pastorale scolaire de l'année, dédiée à l'ouïe. C'est le visuel de l'affiche en lien avec le thème du goût qui a été publiée. L'erreur est à présent corrigée... (cf. *affiche ci-contre*)

<http://enseignement.catholique.be> > Services du SeGEC > Pastorale scolaire





*Dans les yeux
de Camille
Plus Belge la Vie
(tome 1)*

Renaissance de la
bande dessinée,
2013

Dessins de E411

Texte de Falzar

RENAISSANCE DU LIVRE

Camille a 14 ans et vit à Paris. Jusqu'au jour où ses parents se séparent et où elle s'installe à Liège avec son père et son frère. Elle quitte ainsi ses copines, son bahut pour s'installer dans « Belgique » et est persuadée qu'elle n'y arrivera pas : « *Ils parlent pas comme nous, ils mangent pas comme nous, ils sont pas comme nous, les Belges !* »

Sur le mode du gag par page, ce premier tome de *Dans les yeux de Camille* raconte le quotidien de la Belgique contemporaine, à la veille d'événements historiques (abdication du roi, élections de mai 2014...), en se jouant de clichés, sans tabous, au travers des yeux d'une adolescente parisienne.

L'ouvrage est complété par « Belgopedia - pour en savoir (un peu) plus sur la Belgique » : 8 pages permettant de recontextualiser l'histoire de Camille et sa découverte du pays. Le lecteur y trouvera des clés pour mieux comprendre la société belge, Flamands et Wallons, la royauté...

CONCOURS

Gagnez un exemplaire du livre ci-dessus en participant en ligne, avant le 25 décembre, sur :

www.entrees-libres.be > concours

Les gagnants du mois de septembre sont :

Manu BORTOLIN
Nathalie BOSCHMANS
Luc DE VOS



Myriam TONUS

Élève-moi !

Couleur Livres, 2013

Préface de
Philippe BÉAGUE

Éduquer est un acte aussi vieux que l'humanité. Comment se fait-il alors que tant d'adultes soient aujourd'hui en difficulté dans cette tâche ?

L'éducation serait-elle un « métier impossible », comme le disait FREUD ? Certains ne sont pas loin de le penser et accusent de tous les maux une jeunesse devenue ingouvernable. C'est sans doute se tromper de cible. Notre société est en mutation, et nous sommes tous pris dans ses changements. Plutôt que de faire de l'éducation un acte technique qui vise l'efficacité, peut-être le moment est-il venu de retourner à la source.

Plus que jamais, il est nécessaire d'élever les jeunes, c'est-à-dire de les aider à devenir plus grands qu'eux-mêmes.



Charles DELHEZ

*Le Grand ABC
de la Foi*

MAME/Fidélité, 2013

Amén, David, euthanasie, intériorité, Nazareth, théologie... Comment comprendre ces mots en lien avec la foi chrétienne ?

Dans ce dictionnaire destiné à un large public, **Charles DELHEZ**, jésuite et aumônier de l'Université de Namur, nous donne de nombreuses définitions sur les petits et grands mots de la foi, à l'aide de textes courts et accessibles, et au contenu rigoureux.

L'ouvrage propose une contribution au questionnement religieux à une époque où tant la culture profane que religieuse évoluent rapidement. Il aide à bien comprendre un article, un journal télévisé, une homélie, un livre, à suivre une conférence ou, pour les étudiants, un cours.

Les pages sont riches de définitions, de réflexions complémentaires, de citations bibliques, théologiques, spirituelles, littéraires. Un livre où se promener, les mots se renvoyant les uns aux autres....

TOUS NOS ARTICLES DISPONIBLES
GRATUITEMENT SUR :
WWW.ENTREES-LIBRES.BE

L'humeur

de... Vincent FLAMAND

UNE MESURE QUI VA FAIRE UN TABAC !



Illustration: Anne HOOGSTOEL

Je ne sais pas vous, mais moi, depuis quelques semaines, je respire mieux... Si, si. Je suis sou-la-gé ! Enfin, des élus zélés ont osé s'attaquer à ce cataclysme qui pourrit la vie de nos sociétés essouffées : la cigarette en chocolat. Ah, quelle joie de découvrir que nos plus hautes instances débattent d'un projet de loi visant à faire disparaître en fumée (ce qui, je vous l'accorde, est un comble), ces monstres à la nicotine virtuelle !

Nous voici rassurés : l'État veille sur nous, prêt à exorciser les démons de l'assuétude qui nous guettent depuis les profondeurs de nos arbres généalogiques pollués par tant de négligence coupable et de relâchements scandaleux. On n'est pas là pour rigoler, pas question de faire l'enfant avec notre santé ! J'ose espérer que le châtiment réservé à saint Nicolas, ce fourbe qui déposait dans nos assiettes le poison sournois de ce que nous pensions être des douceurs innocentes, sera terrible !

Face à une telle menace, il est temps de réagir. Oh, bien sûr, certains esprits chagrins prétendront que leur abondante et enfantine consommation de cigarettes en chocolat n'a pas davantage fait d'eux d'incorrigibles fumeurs que leur passion pour James BOND ne les a transformés en fantasme pour espionnes russes nymphomanes... D'autres, rêveurs invétérés ou anarchistes dépassés, prétexteront qu'il y a des choses plus graves, hurleront à l'infantilisation, se gauseront d'un système tellement incapable de mettre des adultes au monde qu'il en vient à empêcher les enfants d'être encore des enfants. Peut-être même, de funestes esprits critiques souligneront-ils, goguenards, qu'écrire « *Fumer tue* » sur des paquets de clopes n'a jamais empêché un condamné à mort de s'allumer une dernière cigarette, bref, que l'enfer est pavé de bonnes intentions et que vouloir faire l'ange, c'est immanquablement faire la bête.

Face à un tel déni, soyons inflexibles, mais tolérants : il y aura toujours des gens qui préféreront se faire du mal plutôt qu'on leur fasse du Bien. Quant à moi, j'applaudis des deux mains – libres, enfin, de tout objet d'assuétude – à cette société biopolitique, salubre et diététique. D'ailleurs, emporté par un élan de lyrisme soudain, je me sens pousser des ailes, et tout auréolé d'un zèle qui ferait passer Che GUEVARA pour un hippie romantique, je veux plus : la fin des pièces en chocolat, symbole honteux de mercantilisme, la disparition des gommes nounours, véritable insulte au respect dû aux animaux, l'éradication des poudres sûres, invitation sournoise à la consommation de cocaïne et, *last but not least*, la mise au ban des œufs de Pâques en chocolat, survivance intempestive d'une référence religieuse anachronique et discrimination intolérable envers les poules incapables de pondre des œufs au parfum noisette ou pistache !

Oui, camarades poumons, gardons foie en nos idées ! Ce n'est qu'un début, continuons le combat ! Ouf. Je ne sais pas vous, mais moi, depuis quelques semaines, sans la fumée des cigarettes en chocolat, je respire beaucoup mieux ! ■

LE CLOU DE L'ACTUALITÉ



DOSSIER SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE